

Vers une transition énergétique juste en Tunisie...

Comment démocratiser l'énergie et construire un nouveau modèle
qui dépasse l'approche actuelle d'exploitation des énergies renouvelables ?

Octobre 2022



مجموعة العمل من أجل ديمقراطية الطاقة
Working Group for Energy Democracy
Groupe de Travail pour la Démocratie Énergétique





مجموعة العمل من أجل ديمقراطية الطاقة
Working Group for Energy Democracy
Groupe de Travail pour la Democratie Énergétique

Vers une transition énergétique juste en Tunisie...

Comment démocratiser l'énergie et construire un nouveau modèle qui dépasse l'approche actuelle d'exploitation des énergies renouvelables ?



المُنَصَّة
التونسية
للبيدائل

Groupe de Travail pour la Démocratie Énergétique - Tunisie

Juillet - Septembre 2022

Ce document est élaboré par la plateforme Tunisienne des Alternatives / Groupe de Travail pour la Démocratie Énergétique en coopération avec le Transnational Institut

Revision : Layla Riahi – Imen Louati

Travail sur Terrain : Wassim Abidi – Walid Amara

Graphique : Ameni Mabrouk – Maher Gouja



Préface

Les effets du changement climatique deviennent une réalité en Afrique du Nord, ils érodent les fondements socio - économiques et écologiques de la vie dans la région. Des pays comme l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et l'Égypte souffrent de vagues de chaleur fréquentes et sévères et de sécheresses prolongées, phénomènes qui ont des conséquences catastrophiques sur l'agriculture et les petits agriculteurs. Pendant l'été 2021, l'Algérie a été confrontée à des incendies de forêt sans précédent et absolument dévastateurs, la Tunisie a connu une vague de chaleur étouffante, les températures y ont approché les 50 degrés Celsius ; et le sud du Maroc a subi une terrible sécheresse pour la troisième saison consécutive.

Le **Groupe d'experts** intergouvernemental sur l'évolution du **climat** (GIEC, ou IPCC) estime que, dans les années à venir, la région méditerranéenne sera exposée à une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels qu'incendies de forêt et inondations, avec une augmentation des taux d'aridité et de sécheresse¹.

Faire face à cette crise climatique mondiale nécessite une réduction rapide et drastique des émissions de gaz à effet de serre. Nous savons que l'ordre économique actuel détériore les systèmes de l'existence même de la vie sur la planète, et qu'il finira par s'effondrer, la transition vers les énergies renouvelables est donc désormais inéluctable. Seulement de telles transitions pourraient perpétuer les mêmes pratiques d'exploitation et de dépossession, reproduisant ainsi les inégalités et approfondissant l'exclusion socio - économique. C'est pourquoi, avant même de parler de projets verts proprement dits, il convient de s'interroger sur les cadres de conception d'une transition énergétique et sur ses choix afin d'éviter les transformations « injustes » et les problématiques des énergies renouvelables que le discours officiel occulte.

La présente étude sur l'état du secteur de l'énergie en Tunisie (y compris les énergies renouvelables), est basée sur l'idée centrale que l'énergie n'est pas une marchandise rentable, mais un droit. L'étude précise que l'accès à l'énergie et sa production sont des questions essentiellement politiques et non pas purement techniques. Partant du point de vue d'une justice redistributive, elle tente de répondre à des questions telles que : Qui possède quoi ? Qui fait quoi ? Qui obtient quoi ? Qui gagne et qui perd ? A qui profite le bien public collectif ? En plus de tenir compte de l'héritage colonial et néocolonial et des questions de classes, l'étude révèle que la « transition juste » et la « démocratie énergétique » ne sont pas des simples concepts de rébellion, mais représentent un projet radical pour un profond changement social et économique vers la souveraineté populaire sur toutes les ressources, y compris l'énergie.

A travers cette importante publication, le Groupe de Travail pour la Démocratie Énergétique tente de faire la lumière sur ce qui se passe dans le secteur des énergies renouvelables en Tunisie et sur les tentatives répétées de libéraliser et de privatiser le secteur, ainsi que d'y détruire le service public. L'objectif de cet article est de construire un discours et de perpétuer des pratiques anticoloniales et anticapitalistes. Dans cet esprit, la présente étude ne se contente pas de critiquer l'offensive actuelle du capitalisme sous sa forme néolibérale contre le secteur de l'énergie en Tunisie et d'appeler à y résister, mais s'acquitte aussi de la tâche d'élaborer de nouvelles propositions et visions avec les parties prenantes directes, afin de démanteler les idées dominantes sur les questions liées au droit d'accès à l'énergie. Ce qui ressort de cette étude est l'extrême importance d'engager des débats inédits et nécessaires sur les concepts que nous utilisons, afin de briser la domination des discours

qui nous entravent, comme la « sécurité énergétique » et la « libération de l'énergie » dans notre région. De même l'importance de chercher en même temps à nous engager dans les mobilisations locales, régionales, continentales et internationales.

Il est inutile de dire que cette publication - parmi tant d'autres à venir - n'est qu'une contribution aux débats en cours sur une transition juste en Tunisie et en Afrique du Nord. Espérons qu'elle éclairera la voie pour l'élaboration d'alternatives durables et équitables rompant avec le colonialisme énergétique et les tentatives d'accumuler du capital par dépossession. Vue ainsi, c'est certainement une intervention attendue et bienvenue sur ce sujet.

Hamza Hamouchène

Introduction

Pourquoi avons - nous besoin de ce document aujourd'hui et dans cette situation précisément ? qu'est - ce que nous espérons qu'il ajoute à notre réalité ? Telles sont les questions qui ont interpellé le Groupe de travail pour la démocratie énergétique dès qu'il a commencé à préparer cette étude. La nécessité d'y répondre a été la motivation et le catalyseur pour aller de l'avant, la rédiger et accélérer sa diffusion au public.

La prédominance d'un discours unidimensionnel au sein du système énergétique en Tunisie et la perception de ce domaine comme un cercle fermé réservé à ceux qu'on qualifie de «experts» donne à ce document toute son actualité en tant que support d'une alternative formulée à partir de la matrice même du mouvement social et syndical contre le discours dominant. Alors que la plupart des études, recherches et autres articles abordent la question des énergies renouvelables en Tunisie sous les seuls angles lucratif et technique - pour servir la «faisabilité» financière - notre étude se place sous l'angle de la démocratie énergétique, de la souveraineté sur les ressources et du droit à un développement durable.

Dans le discours dominant et officiel, les questions environnementales pressantes liées au changement climatique ont été utilisées comme prétexte pour justifier le processus d'élimination du secteur public du domaine de l'énergie. Quant au principal message que le système véhicule et que l'opinion publique reçoit, il porte sur le danger du déficit énergétique et la nécessité de le surmonter en optant pour les exportations et leurs revenus en devises. C'est sur ce propos (ce leurre) que reposent tous les discours appelant à libérer et à la libéraliser l'énergie, en particulier l'énergie électrique. Après le déclenchement de la guerre russo - ukrainienne, et sous la pression des bailleurs de fonds européens et étrangers en général, on a observé en Tunisie une nette accélération du rythme de mise en œuvre des diktats dans le secteur de l'énergie.

La crise énergétique en Tunisie est l'une des manifestations de la crise du système économique dans son ensemble. Car elle n'est pas tant le résultat d'un manque de ressources ou de la faiblesse du secteur public, mais celui d'une dérive aveugle vers le modèle du libre échange sans réflexion aucune sur les équations sociales, environnementales et économiques et sans le moindre souci de la priorité à accorder aux besoins locaux ni à la souveraineté énergétique, puisqu'on est face aux illusions des investissements étrangers et des exportations.

Cet article sera avant tout un point de départ pour réfléchir et une base pour lutter, afin de réaliser une transition énergétique en Tunisie et de concevoir des politiques énergétiques alternatives basées sur les impératifs suivants :

- Réhabiliter l'énergie en tant que service public et l'accès à son utilisation en tant que droit,
- Répondre aux exigences de la crise environnementale et de la crise climatique,
- Rompre avec le modèle actuel de l'exploitation de l'énergie en faveur d'un modèle socialement équitable et écologiquement durable.

Rassembler le maximum de capacités et de compétences autour de cette idée et pousser à sa réalisation sur le terrain est une mission fondamentale, nous souhaitons que cette étude y contribue fortement dès sa publication. Notre objectif est de convaincre l'opinion publique et de la changer afin qu'elle ait une interaction critique sur les questions d'actualité comme celles que nous traitons ici.

Le document traite de trois axes principaux : Le premier porte sur le contexte mondial de la transition énergétique, qui repose essentiellement sur le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables. Les raisons qui motivent ce changement, bien éloignées de ce que l'on trouve dans le discours dominant, ont été exposées et nous les avons appuyées par des chiffres et des données objectives. Le document aborde également le phénomène qui caractérise particulièrement les pays du Nord, à savoir l'investissement dans les énergies renouvelables.

Le deuxième axe traite du cas tunisien, il présente la réalité de la production de l'électricité et explique le passage par la suite au mode d'exploitation des énergies renouvelables, basé principalement sur l'exclusion du secteur public et l'ouverture de la voie au secteur privé, en révélant aussi les mécanismes de renforcement de ce mode et les acteurs qui y contribuent.

C'est là que réside l'essentiel de la controverse, car la propagande gouvernementale considère que ceux qui rejettent ce mode d'exploitation sont forcément contre les énergies renouvelables peu coûteuses. Par ces affabulations et duperies, elle tente en vérité d'occulter ce que les projets d'énergies renouvelables privatisés en Tunisie dissimulent comme positions rentières, privilèges et autres incitations, ainsi que les effets négatifs qu'ils peuvent causer à l'ensemble de la communauté nationale. Ces affirmations s'appuient sur des données et études produites par le système capitalistique lui-même, et sont autant d'armes pour combattre ce système. Elles sont aussi porteuses de discours alternatifs sur les énergies renouvelables en Tunisie.

Le Groupe de travail pour la démocratie énergétique a été créé au sein de l'action syndicale et s'est élargi par la suite pour inclure des activités civiles progressistes qui produisent un discours englobant celui syndical en le développant en y introduisant des cadres de lutte plus larges et des dynamiques non conventionnelles pour traiter cette question. C'est exactement ce qui est exposé dans le troisième axe relatif aux alternatives. Celui-ci présente les caractéristiques du modèle actuel et avance un ensemble d'idées et de visions à même d'implanter un nouveau modèle pour réaliser une réelle transition énergétique juste.

La transition énergétique souhaitée peut sembler lointaine, mais il faut bien franchir le premier pas pour y parvenir. Les rapports de force sont disproportionnés et le poids des tromperies, mensonges et autres discours de la propagande néolibérale est si lourd, qu'il ne reste à tous ceux qui appellent à un monde alternatif que l'unité et la résistance pour s'allier de nouveaux partisans et équilibrer les rapports de force. Nous n'avons rien à perdre que nos chaînes, en revanche nous avons un nouveau monde à gagner.

Ilyes Ben Ammar

Le contexte mondial



Les énergies renouvelables représentent l'un des domaines économiques les plus prometteurs dans le monde qui se caractérisent par une croissance importante d'année en année. Cette croissance s'est étendue à tous les secteurs en rapport et qui bénéficient d'un grand soutien des gouvernements, que ce soit lors des rencontres internationales (la Conférence des Parties...) ou au niveau national (l'ensemble des législations et des mesures d'incitation qui les accompagnent).

Ceci est dû essentiellement aux facteurs suivants :

- La crise climatique et les voix qui se sont élevées, notamment dans les pays du Nord, pour réclamer des mesures nécessaires et urgentes contre les effets négatifs du changement climatique résultant principalement de l'utilisation de matières énergétiques fossiles qui provoquent des émissions de gaz à effet de serre ². Le secteur de l'énergie a représenté les $\frac{3}{4}$ de la totalité des émissions de CO2 en 2021.

- Le déficit énergétique de nombreux pays et la nécessité qu'ils ont à rechercher des alternatives pour éviter la dépendance énergétique. En 2019, l'Union européenne, par exemple, a couvert 60 % de ses besoins énergétiques grâce aux importations (dont la plus grande part vient de la Russie).

	2000	2005	2010	2015	2018	2019
Part de l'énergie importée dans la consommation totale (%)	56.3	57.8	55.7	56.0	58.2	60.7

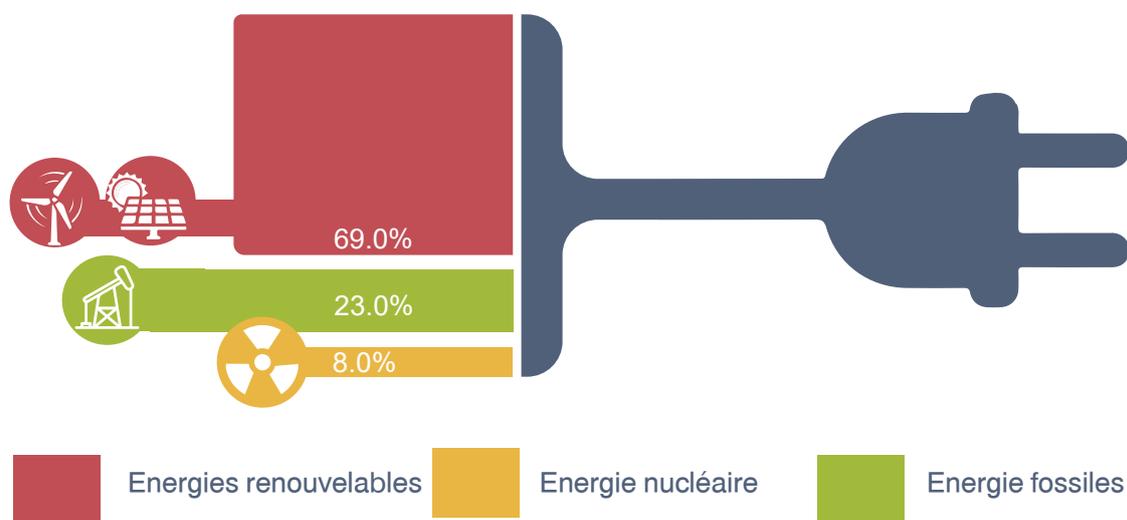
Tableau 1 : Volume de la dépendance énergétique de l'Europe ³

- La volonté du capital de se déployer sur un nouveau champ d'investissement et de réaliser des surplus de bénéfices à la faveur de l'accélération du rythme de la consommation énergétique mondiale et du resserrement des zones où se trouvent les énergies fossiles (pétrole, gaz...). De même que la volonté des pays de réaliser des revenus supplémentaires grâce au développement des industries d'équipements liées aux énergies renouvelables (Exemple : Allemagne).

« Les technologies et processus de réduction des émissions du CO2 n'ont pas pour unique objectif de réduire les coûts économiques du changement climatique, et ceux de l'importation pour les pays industrialisés ou encore de garantir leur approvisionnement. Ils représentent également une source directe de profit, pour ceux qui les possèdent, les contrôlent et peuvent les proposer aux meilleurs prix. Les efforts mondiaux - ou plutôt ceux qui doivent être fournis - pour parvenir à une diminution de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère forment la base des opérations commerciales géantes. » ⁴

Les investissements dans les énergies renouvelables ont augmenté pour atteindre 366 milliards de dollars en 2021, dépassant ainsi les investissements dans les autres secteurs (fossile, nucléaire...) de plus des 2/3 de la valeur totale des investissements dans le domaine de l'énergie électrique.

répartition des investissements énergétique selon la source (2021)



Graphique 1 : Volume des investissements dans les équipements de production d'électricité ⁵(2021)

Ces investissements visent principalement à augmenter la capacité totale, qui connaît déjà, depuis des années, une croissance régulière, puisque le volume de la capacité concentrée des énergies renouvelables destinée à la production d'électricité a atteint en 2021, 3146 gigawatts, soit une augmentation annuelle de 314,5 gigawatts ⁶.

Cependant, malgré cette croissance, qui s'est concentrée notamment sur les énergies solaire photovoltaïque et éolienne, la contribution des énergies renouvelables à la production d'électricité au niveau mondial n'a dépassé les 10% de la production totale de l'électricité qu'en 2021, elle est restée néanmoins inférieure à la contribution de l'énergie hydraulique, qui représente 15% ⁷.

Ceci est principalement dû à la nature des énergies renouvelables intermittente et liée à la présence du vent ou du soleil. De même que le volume des investissements dans les énergies renouvelables est lié au volume des soutiens qui leur sont apportés, ce qui explique la concentration de leur croissance dans les pays du Nord, où existent des mécanismes divers d'incitation à l'investissement.

Ces mécanismes revêtent plusieurs formes, dont :

- L'obligation pour les structures publiques (historiquement contributrices à la production d'électricité) d'acheter en vertu de contrats de long terme (jusqu'à 20 ans). C'est ainsi que l'investisseur privé dans les énergies renouvelables se garantit des revenus quasi permanents malgré l'impossibilité de prévoir réellement la quantité d'énergie qui sera produite.
- L'adoption d'un tarif unifié (**Feed in tariff**), c'est ainsi que dans de nombreux pays (France - Allemagne - Espagne...) le prix d'achat est largement supérieur au prix moyen de l'électricité sur le marché. L'État paie dans ce cas la différence par l'instauration de taxes applicables aux consommateurs d'électricité.

En France, il existe ce qu'on appelle la CSPE (contribution au service public de l'électricité), une taxe payée généralement par le consommateur et dont la majeure partie va dans les poches des investisseurs privés dans les énergies renouvelables. Selon le rapport de la Cour des comptes sur la

politique de développement des énergies renouvelables rendu en juillet 2013, cette taxe a représenté 16 % de la facture des consommateurs. On peut à ce propos citer aussi l'article paru dans le journal Le Monde du 23 juillet 2018, qui rendait compte d'une étude sur la contribution de cette taxe à l'augmentation des factures d'électricité en France et l'ampleur de la hausse qu'elle entraînera d'ici 2025 et qui sera d'au moins 10 % par an.

Ces mécanismes et bien d'autres ont effectivement conduit à une augmentation de la capacité de production, mais ont - ils permis d'atteindre les objectifs annoncés ? La réponse se trouve dans le rapport 2019 du Programme des Nations Unies pour l'environnement, concernant la réalité de la réduction des émissions. Celui - ci conclut qu'elles (c'est - à - dire les émissions) continuent d'augmenter malgré les efforts déployés pour les réduire, et que 78% d'entre elles proviennent des pays riches (Groupe des Vingt), donc des pays qui dépensent généreusement pour investir dans les énergies renouvelables (principalement par le biais du secteur privé).

Ce même rapport est étayé par les chiffres de 2021 sur la production d'électricité, qui a enregistré une augmentation record des émissions causées par le secteur et atteignant 7%, soit le taux le plus élevé depuis 2010. Cette aggravation est due à l'augmentation record de la production d'électricité à partir du charbon, qui a atteint 9%, soit la proportion la plus élevée depuis 1985⁸.

De plus, les pays qui se sont engagés à soutenir l'investissement privé dans les énergies renouvelables n'ont pas atteint leurs objectifs en termes de renforcement de leurs capacités techniques et par conséquent en termes d'augmentation des revenus de leur industrie. L'exemple français, est édifiant puisque le taux des importations d'équipements pour les énergies renouvelables grimpe d'année en année bien que le pays dispose d'un grand potentiel industriel, comme l'indique le rapport de la Cour des comptes sur le soutien aux énergies renouvelables en France, publié en mars 2018.

La situation s'explique par la volonté du capital, investisseur dans la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables, de réaliser un maximum de profits en important des équipements au moindre coût. L'opportunisme du capital ne s'arrête pas là, car l'investissement dans ce domaine est devenu dépendant du soutien apporté par les Etats et les gouvernements. L'exemple espagnol, en est la plus grande preuve, puisque la décision du gouvernement en 2012 d'arrêter les mécanismes d'incitation et de soutien a simplement conduit à l'arrêt des investissements dans les énergies renouvelables⁹.

Le contexte local



1 - Réalité de la production de l'électricité en Tunisie :

L'histoire de la production d'électricité en Tunisie remonte à l'époque coloniale. C'est en effet pour consolider son exploitation des richesses du pays que le colonisateur français a établi des stations de production d'électricité par le biais de contrats en faveur d'entreprises appartenant, pour la plupart, au secteur privé (07 grandes entreprises possédaient les réseaux de production et de distribution durant les années 50 du siècle dernier). Mais avec l'indépendance en mars 1956 et le début de la mise en œuvre d'un nouveau plan économique pour un État naissant, la scène a commencé à changer à partir de 1962 avec la nationalisation de toutes les installations de production et de distribution de l'électricité et la création d'une entreprise publique sous le nom de la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG). Depuis, la STEG a eu le monopole sur la production, le transport et la distribution de l'électricité et du gaz jusqu'en 1996, date à laquelle les particuliers ont été autorisés à produire de l'électricité et à le lui vendre exclusivement.

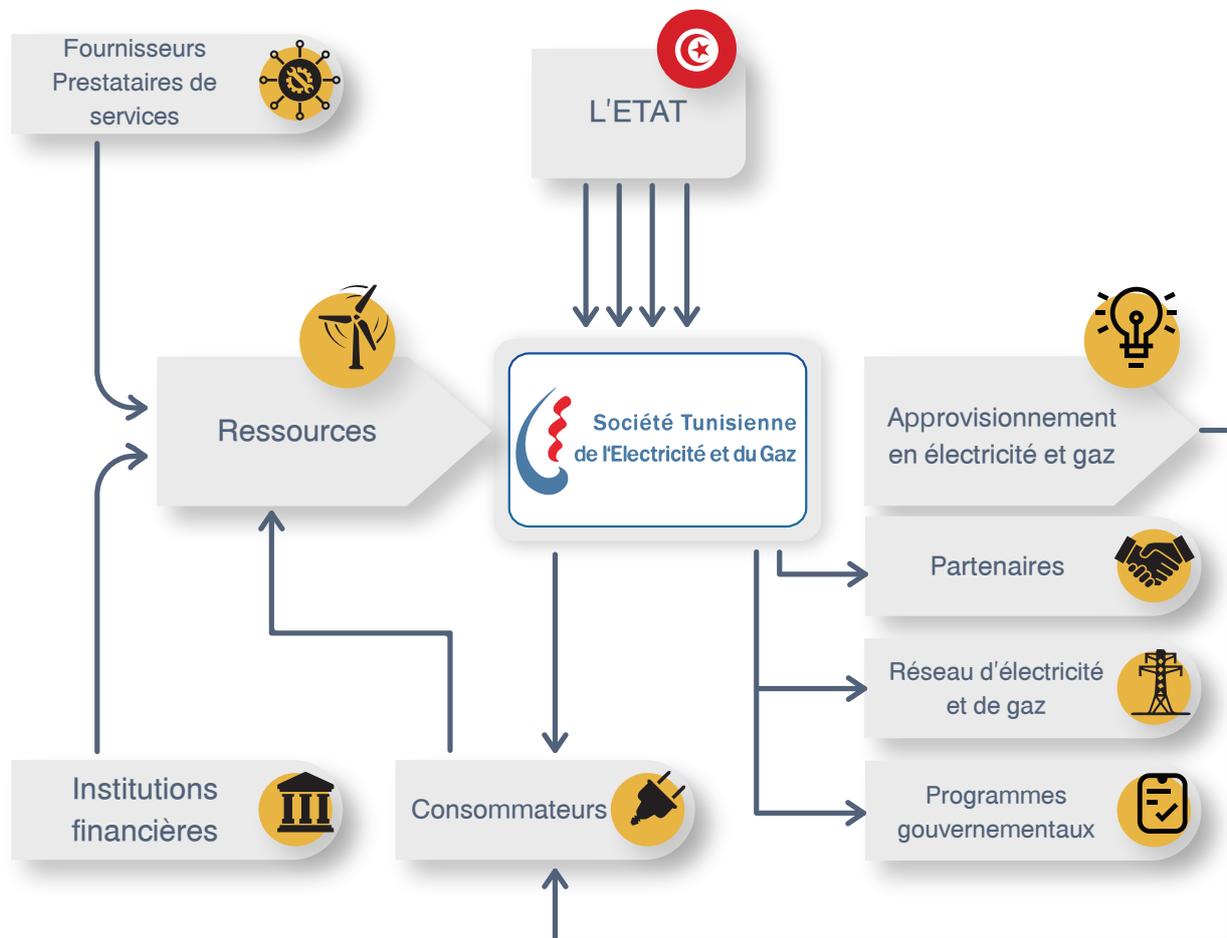


Schéma 2 : L'ensemble des relations de l'entreprise avec son environnement

Étant donné que les prix de vente de l'électricité et du gaz ne couvraient pas les coûts de la production, du transport et de la distribution, l'entreprise bénéficiait d'un soutien de l'État qui avait, avant 2014, deux formes différentes :

- Une subvention en nature (indirecte) couvrant la différence entre les prix du gaz naturel de référence utilisé pour produire de l'électricité et son coût réel. En vertu d'une décision ministérielle en date du 8 octobre 1993, La STEG est en effet fournie en gaz naturel à un prix préférentiel par la Société tunisienne

des activités pétrolières (ETAP), au lieu de l'acquérir aux prix internationaux. Est également incluse dans le calcul de cette subvention la valeur des quantités consommées de gaz naturel provenant de la redevance du passage du gaz algérien sur le territoire tunisien.

- Une aide directe représentée par une subvention d'exploitation affectée sur le budget de l'autorité de tutelle au titre de la compensation de la différence entre le coût de production et les prix de vente.

Après 2014, la société a entrepris de s'approvisionner en gaz naturel directement depuis l'étranger (principalement de l'Algérie) sans l'intermédiaire de l'ETAP (après une décision gouvernementale basée sur les recommandations des bailleurs de fonds). Ceci a conduit à la suppression de la subvention indirecte et a obligé la STEG à se contenter de l'aide directe puisque l'écart entre le coût de production et le prix de vente persistait. Ainsi, depuis 2016, les charges financières sont devenues la plus grande cause des déséquilibres financiers de la Société tunisienne de l'électricité et du gaz, notamment avec la chute continue du dinar tunisien et l'hémorragie causée par la baisse de son taux de change face au dollar et à l'euro. (Voir le tableau ci-dessous).

Données	2015	2016	2017	2018
Revenus	3814	3451	4067	4534
Coût total des ventes	-4403	-3343	-4647	-6115
Subvention d'exploitation	858	0	539	1200
Soutien indirect	0	0	0	0
Résultat de l'exploitation	129	310	-151	-552
Charges financières + pertes de change	-145	-636	-1037	-1526
Résultat net	-16	-354	-1193	-2093

Tableau 2 : Budgets financiers de l'entreprise (unité : 1 million de dinars tunisiens, 1 DT = 0,33 €)
Rapports annuels STEG 2015 - 2018

En l'absence de fonds suffisants de la part de l'Etat pour couvrir le déficit devenu structurel au niveau du budget annuel, toutes ces difficultés financières ont contraint l'entreprise à recourir à l'emprunt pour financer les achats du gaz naturel en *devise* et pour assurer le volume d'investissements nécessaire à l'aménagement des infrastructures électriques et gazières (réalisation de grands projets de production de l'électricité et le développement des réseaux de transport et de distribution) et cela a encore compliqué sa situation. En outre, il convient de noter que la STEG est également tenue de mettre en œuvre les politiques gouvernementales, à travers des investissements également financés par des prêts extérieurs. Il s'agit pour elle, d'assurer la réalisation du programme d'approvisionnement des zones municipales en gaz naturel et des projets de renforcement du réseau national pour incorporer l'électricité produite à partir des énergies renouvelables dans le cadre des concessions et des autorisations.

2 - Les énergies renouvelables en Tunisie :

a - Contexte général :

Etant donné la situation du secteur de l'électricité, les énergies renouvelables mobilisent l'attention des

décideurs politiques en Tunisie, en plus de l'intérêt excessif manifesté par les investisseurs étrangers séduits par les grandes capacités dont dispose le pays. L'Agence nationale de maîtrise de l'énergie (ANME) estime en effet, les réserves de l'énergie solaire de la Tunisie à 280 gigawatts et celles de l'énergie éolienne à plus de 10 gigawatts.

La structure publique (STEG) a tenté de tirer parti de ces capacités au cours des deux dernières décennies en créant des centrales éoliennes dans le nord du pays (plus précisément à Haouaria, dans le gouvernorat de Nabeul, à Metline et à Kchabta dans le gouvernorat de Bizerte), ainsi qu'une centrale solaire dans le sud (gouvernorat de Tozeur). La contribution de tous ces projets n'a pas dépassé 3% de la production totale d'électricité en 2021 (source : rapports annuels de la STEG), ce qui rend leur impact sur le mix énergétique en Tunisie bien faible.

Après la révolution de 2011, et compte tenu du recours des gouvernements successifs aux institutions financières internationales (série d'accords avec le Fonds monétaire international 2013 - 2016), un plan a été lancé pour privatiser la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables, conformément aux exigences requises pour bénéficier des lignes de financement de ces institutions internationales.

La situation révolutionnaire a également offert une nouvelle opportunité à ces institutions pour mettre en œuvre leurs programmes avec plus de souplesse et de facilité, comme l'a indiqué Christine Lagarde, directrice du FMI lors de sa visite dans la région au cours du « printemps arabe » (Nouakchott le 9 janvier 2013), lorsqu'elle a déclaré que *« L'éveil arabe sera également un éveil pour le secteur privé, afin de libérer le potentiel productif des peuples du Maghreb et de créer un climat favorable à l'innovation, à l'entrepreneuriat, à la créativité et aux opportunités d'emploi »*, ajoutant que *« l'investissement direct étranger représente un élément vital dans cette stratégie. »*¹⁰

À cet égard, après la révolution de 2011, des législations ont été élaborées afin d'encourager le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables.

b - La loi de 2015 sur la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables:

Cette loi a été approuvée le 11 mai 2015 après un long débat et l'attente de la décision de l'instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des projets des lois. Dans sa première version, le projet de loi donnait à l'autorité de tutelle, c'est - à - dire au ministère de l'Énergie, la possibilité d'examiner les autorisations (centrales de petite capacité) ainsi que les concessions (grandes centrales) pour les projets d'énergie renouvelable.

Certains articles du projet de loi ont été toutefois révisés à la suite de la pression exercée par les structures syndicales sur la base de l'article 13 de la Constitution tunisienne (de 2014) qui donne le pouvoir de disposer des ressources naturelles à l'Assemblée des représentants du peuple (Parlement). L'approbation des grands projets d'énergies renouvelables, en tant que richesse nationale appartenant au peuple tunisien, a été alors accordée à la Chambre des représentants.

La loi comporte trois grands axes : la production à des fins d'autoconsommation (autoproduction), la production à des fins de consommation locale (production nationale) et la production destinée à l'exportation, en plus de quelques autres détails liés aux structures d'encadrement et aux modalités d'attribution des projets (voir schéma).

Indépendamment de la production à des fins d'autoconsommation (dont les termes sont quasiment identiques à la loi de 2009 sur l'efficacité énergétique) qui a pour objectif de pousser les entreprises à subvenir elles - mêmes à leurs propres besoins énergétiques, la production des autres projets était majoritairement destinée à être achetée par la structure publique (Société tunisienne de l'électricité et du gaz - STEG), devenue le médiateur entre les producteurs et les consommateurs, puisque c'est elle qui gère le réseau électrique national.

Quant à l'exportation, les perspectives font actuellement défaut compte tenu de l'absence de liaison électrique entre la Tunisie et l'Italie et de l'impossibilité à l'heure actuelle d'investir dans l'exportation vers d'autres destinations que l'Europe (Libye ou Algérie).

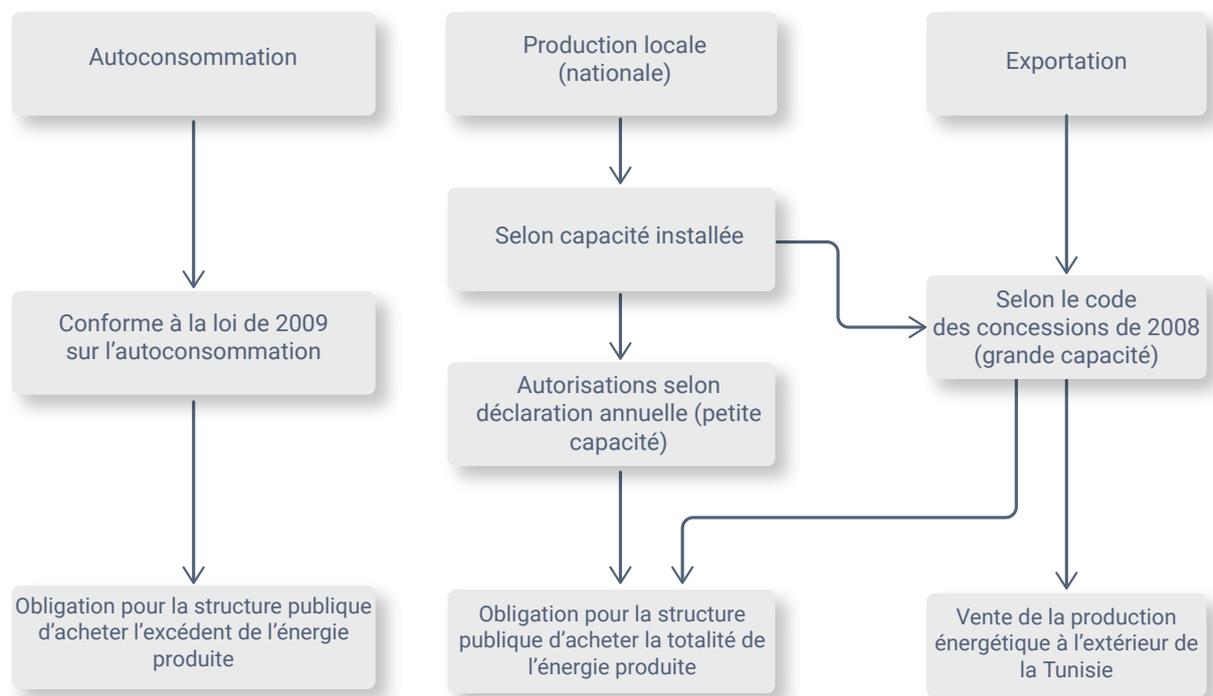


Schéma 3 : Récapitulatif de la loi de 2015

Révisée le 29 mai 2019 par celle sur l'amélioration du climat des investissements, cette loi porte désormais les dispositions suivantes :

- L'annulation des dispositions de l'article 9 relatives à l'autoproduction et leur remplacement par un nouvel article prévoyant explicitement la possibilité de constituer des sociétés d'autoproduction dont les fonctions se limitent à produire et à vendre l'électricité produite à partir des énergies renouvelables. Ce qui veut dire que ces entreprises sont autorisées à vendre l'électricité directement aux consommateurs industriels à travers le réseau électrique national, et donc à concurrencer ainsi la structure publique représentée par la STEG.

Sachant bien qu'en cas d'absence d'une source d'énergie renouvelable produisant de l'électricité, la structure publique reste quand même tenue de fournir l'électricité aux entreprises bénéficiaires selon le tarif public défini par l'autorité de tutelle, sans tenir compte de l'existence ou pas d'une relation contractuelle avec les entreprises auto productrices.

De plus, les entreprises auto - productrices peuvent produire de l'électricité dans des zones éloignées des lieux de sa consommation, ce qui signifie que les populations des zones de production ne bénéficient d'aucun privilège en contrepartie de l'exploitation d'une part de leur richesse naturelle dont d'autres entreprises établies ailleurs vont bénéficier.

- Inclusion d'un nouvel article à la loi de 2015 (article 11 bis), supprimant l'obligation de modifier le caractère agricole des terres sur lesquelles ces projets doivent être implantés. Cette mesure représente une réelle menace pour la richesse agricole et l'expose au risque de disparition sous le coup de la recherche du profit, ce qui aggrave encore la dépendance alimentaire de la Tunisie, notamment avec la crise alimentaire mondiale provoquée par la guerre russo - ukrainienne.

Les révisions apportées par la loi relative à l'amélioration du climat des investissements font de l'électricité une marchandise comme une autre, soumise à la logique du « pay to get it » et limitent les avantages des énergies renouvelables aux seules entreprises privées.

Ainsi, la structure publique n'est plus qu'une cinquième roue dont la tâche est de fournir de l'électricité en cas d'absence d'une source d'énergie renouvelable et devient soumise à l'obligation de fournir de l'électricité aux citoyens à un coût plus élevé. Autrement dit, faire des énergies renouvelables un moyen pour les entreprises privées de réduire les coûts de la production afin d'accumuler des profits. Le citoyen, lui, reste soumis aux fluctuations des prix des carburants et privé des richesses naturelles, en particulier les habitants des zones à fort potentiel de production d'électricité à partir des énergies renouvelables. Sans parler de l'exploitation du domaine public que constitue l'infrastructure (le réseau électrique national).

c - Le Plan solaire tunisien :

Le Plan solaire tunisien (PST) est venu s'ajouter à toutes ces dispositions législatives et réglementaires. Il a été publié dans sa version finale en 2015 (la première version date de 2012), en écho au plan solaire méditerranéen publié en 2008.

Le principal objectif de ce plan c'est d'atteindre, d'ici 2030, un taux de 30% de la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables (ce pourcentage a été levé courant juin 2022 à 35%). Sa réalisation s'appuie essentiellement sur l'investissement privé et la « création » d'un marché pour l'électricité produite à partir des énergies renouvelables, dont la structure publique, représentée par la STEG, supportera la plus lourde charge en étant obligée d'acheter l'énergie produite et de renforcer les infrastructures afin d'intégrer la production dans le réseau national ¹¹.

Objectifs	30% de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables d'ici 2030
Capacité concentrée programmée pour 2030	3815 mégawatts : Énergie éolienne : 1755 mégawatts Puissance photovoltaïque : 1510 mégawatts Énergie solaire thermique : 450 mégawatts Bioénergie : 100 mégawatts
Mécanismes d'accès	Facturation nette Autoproduction Production indépendante à un tarif prédéterminé Demande d'offres de concessions pour les privés Investissement public de la part de la STEG
Mécanismes juridiques de mise en œuvre	La loi de 2015 pour la production d'électricité à partir des énergies renouvelables et ses textes réglementaires
Investissements requis	Le coût total est de 8017 millions d'euros répartis comme suit : Projets d'énergies renouvelables : 6342 millions d'euros Renforcement des capacités du réseau : 1675 millions d'euros
Financement	Secteur public : 2 693 millions d'euros Secteur privé (y compris les ménages) : 5379 millions d'euros
Effets escomptés	Une économie totale d'énergie de 16 mégatonnes d'équivalent pétrole Une réduction des émissions de CO2 de 38 mégatonnes d'équivalent CO2 Économies sur la consommation d'énergie de 16,5 milliards d'euros Création d'environ 10 000 emplois
Coût des mesures d'accompagnement	7 millions d'euros étalés sur 05 ans

Tableau 3 : Synthèse du plan solaire tunisien (septembre 2015)

Depuis 2015, les demandes et offres de projets sont désormais annoncées en fonction du type d'énergie et de la capacité escomptée des installations. Un plan de production d'électricité à partir des énergies renouvelables pour la période 2017 - 2020 a également été publié (cf. graphique 5).

Projets programmés pour produire l'électricité à partir des énergies renouvelables (2020-2025)

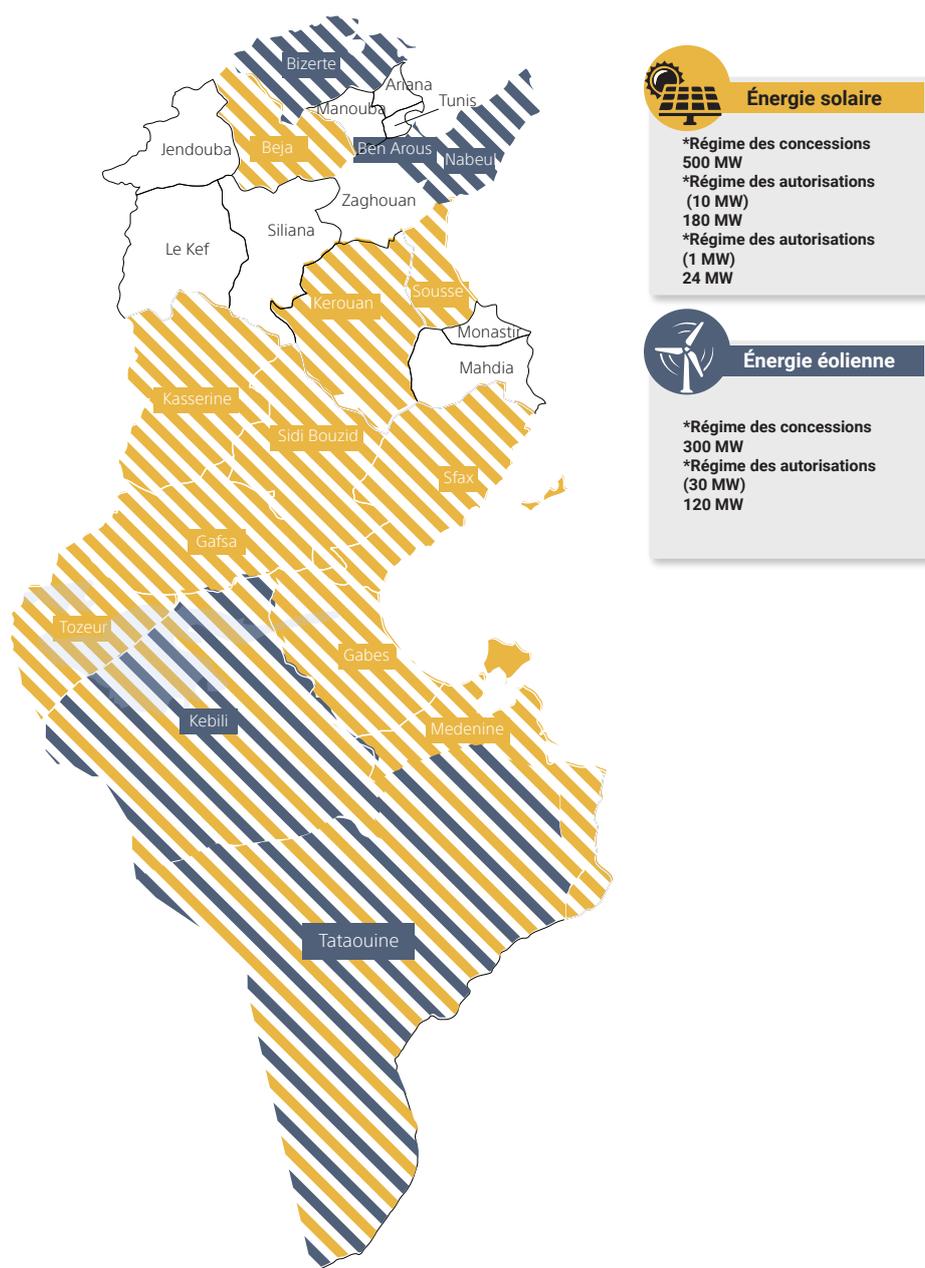


Schéma 4 : Projets programmés 2020 - 2025

d - Les mécanismes :

Parallèlement aux réformes législatives présentées plus haut, des mécanismes ont été mis en place pour encourager les investissements privés dans les énergies renouvelables et accélérer les projets qui leur sont associés, le tout afin d'atteindre les objectifs du Plan solaire tunisien. Les plus importants de ces mécanismes sont :

- Le Fonds pour la transition énergétique : Créé en vertu de l'article 67 de la Loi de Finances de l'année 2013, il vise à encourager les investissements liés à l'efficacité énergétique et à faire bénéficier les entreprises industrielles exclusivement des énergies renouvelables par le financement

et l'accompagnement de projets d'autoproduction. Ce fonds est financé par un prélèvement de redevances auprès des consommateurs d'électricité toutes catégories confondues.

- Le Fonds tunisien d'investissement : La loi n° 71 de 2016 relative à l'investissement prévoit un ensemble d'avantages destinés aux investisseurs privés incluant les énergies renouvelables, dont le tableau ci - dessous présente l'essentiel :

	Allocations d'investissement**	Participation au capital	Avantages fiscaux
Zone 1 de développement régional *	<ul style="list-style-type: none"> - 15% de l'investissement plafonnés à 1,5 million de dinars - 65% des dépenses d'infrastructure, à condition que cela n'excède pas 10% du coût du projet, avec un plafond de 1 million de dinars - 50% des dépenses de l'investissement immatériel, plafonnés à 500 mille dinars 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les projets dont le coût est inférieur à 2 millions de dinars : Participation à hauteur de 40% du capital - Pour les projets dont le coût est supérieur à 2 millions de dinars : Participation à hauteur de 30% du capital. 	Exonération fiscale et prise en charge des dépenses de location pendant 5 ans
Zone 2 de développement régional *	<ul style="list-style-type: none"> - 30% de l'investissement plafonnés à 3 millions de dinars - 80% des dépenses d'infrastructure, à condition que cela n'excède pas 10% du coût total du projet, avec un plafond de 1 million de dinars - 50% des dépenses de l'investissement immatériel plafonnés à 500 mille dinars 		Exonération fiscale et prise en charge des dépenses de location pendant 10 ans
Secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - 15% de l'investissement avec un plafond égal à 1,5 million de dinars - 50% des dépenses de l'investissement immatériel plafonnés à 500 mille dinars 		Exonération fiscale et prise en charge des dépenses de location pendant 5 ans

Tableau 4 : Subventions et incitations d'accompagnement des projets d'énergies renouvelables

*Les zones en Tunisie sont répertoriées en deux catégories, en fonction des taux de chômage et de développement

** 1 dinar tunisien = 0,33€

- Le programme d'accélération du Plan solaire tunisien : Ce programme a été mis en place en 2018 dans le but de surmonter les obstacles qui peuvent entraver l'investissement privé du domaine des énergies renouvelables. Il aborde de nombreux points, dont les plus importants sont probablement les questions foncières et la préparation des infrastructures pour intégrer l'énergie produite, en plus des problèmes de financement et de facilitation des procédures.

	Régime de concessions	Régime d'autorisations	Régime d'autoconsommation	Financement du Plan solaire tunisien	Question foncière	Gouvernance du Plan solaire tunisien	Mesures techniques
Mesures 1 et 2	Augmenter la capacité expérimentée dans les demandes d'offres et garantir les terrains aménagés pour les projets						
Mesures 3		Révision du contrat d'achat de l'électricité					
Mesures 4		Révision des modes d'autorisation					
Mesures 5			Faciliter les démarches				
Mesures 6			Réviser les tarifs				
Mesures 7 et 8			Réviser le système de facturation et élaborer un régime social pour l'énergie solaire				
Mesures 9				Plan pour renforcer les capacités du secteur financier			
Mesures 10 et 11				Restructurer et élaborer un guide des avantages prévus par le Fonds de Transition Energétique et le Fonds tunisien d'investissement			
Mesures 12				Préparer un programme d'accès au financement du Fonds Vert pour le climat			
Mesures 13					Faciliter l'exploitation des biens fonciers au profit des investisseurs		
Mesures 15						Créer la structure indépendante de régulation	
Mesures 14 et 16						Mettre en place un centre d'assistance et un cadre de planification et de programmation	
Mesures 17						Elaborer le code des énergies renouvelables et de la conformité des législations	
Mesures 17							Planifier et accélérer les projets destinés à faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique

Tableau 5 : Synthèse des modalités du programme d'accélération du Plan solaire tunisien (mars 2018)

e - L'influence étrangère :

L'ensemble des législations et incitations accompagnant l'investissement dans les énergies renouvelables en Tunisie est le résultat de nombreuses études et recommandations élaborées par des organismes étrangers et des institutions financières internationales afin de promouvoir l'accès des capitaux privés à ce secteur. Parmi ces organismes et institutions nous citons en particulier :

- L'Agence allemande de la coopération technique (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - **GIZ**), qui est désormais partie intégrante des décideurs dans le domaine des énergies renouvelables en Tunisie. Ses bureaux installés dans les locaux même du ministère de l'Énergie ainsi de certains organismes nationaux (comme l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie) lui permettent d'avoir une entrée aux données relatives à ce secteur et de prendre ainsi les mesures nécessaires pour faciliter l'accès des capitaux, notamment allemands).

La GIZ réalise et finance plusieurs études sur les énergies renouvelables, comme elle prépare des recommandations pour l'élaboration de législations propices à la privatisation des énergies renouvelables en Tunisie, le tout sous le titre de l'assistance technique.

- RES4MED/AFRICA: Cette institution italienne s'emploie, elle aussi, à encourager les investissements privés dans les énergies renouvelables au sud de la Méditerranée et en Afrique. Elle a réalisé des études sur la manière d'inciter le secteur privé à investir dans ce domaine en Tunisie. Etudes adressées principalement aux autorités tunisiennes sous forme de recommandations basées sur les observations des investisseurs (italiens notamment).

En outre, des cabinets d'avocats internationaux ont déjà préparé des rapports sur les moyens de réformer le système législatif dans le but de faciliter l'accès du secteur privé aux projets d'énergies renouvelables en Tunisie. Parmi les rapports les plus importants, on trouve :

- Le cabinet d'avocats ALEXANDER AND PARTENER à Paris, auteur d'une étude intitulée « Les énergies renouvelables en Tunisie : le système de l'autoproduction » (en français), qui vise à donner une idée aux investisseurs étrangers sur la réalité législative dans le domaine des énergies renouvelables en Tunisie et à fournir un avis sur les révisions introduites en 2019.

- Le cabinet d'avocats ADAMAS AVOCATS ASSOCIES à Paris, qui a publié un rapport sous le titre « Cadres juridiques pour la promotion des énergies renouvelables en Tunisie et au Maroc » (en français). Un regard critique accompagne cette présentation du cadre juridique de l'investissement dans les énergies renouvelables dans l'un et l'autre des deux pays.

Instance	Document
<p align="center">L'Agence allemande pour la coopération technique GIZ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité pour l'exploitation de l'énergie photovoltaïque dans le domaine agricole en Tunisie. - Etude stratégique du mix énergétique pour la production de l'électricité en Tunisie. - Moyens de financement des projets d'énergie solaire en Tunisie. - Etude pour la réalisation d'une centrale éolienne en Tunisie destinée à l'autoconsommation. - Le marché de l'énergie photovoltaïque en Tunisie. - Note sur le système de la tarification des énergies renouvelables en Tunisie.
<p align="center">Res4med/Africa</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur les mécanismes d'appel à propositions pour les énergies renouvelables / Etude du cas tunisien - Exposé sur les perspectives de l'emploi dans les énergies renouvelables / étude du cas tunisien

Tableau 6 : Un échantillon d'études et de rapports sur les énergies renouvelables en Tunisie (Toutes ces études sont en français)

- La Banque mondiale : Depuis les années 1990, cette institution financière internationale, connue pour ses tendances néolibérales, pousse l'Etat tunisien à libéraliser la production d'électricité à coups de rapports et études réalisés à cet effet, et financés par elle. Après la révolution du 14 janvier, La Banque mondiale a commencé à édicter ses conditions pour libérer la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables et à prendre les mesures appropriées pour accompagner cette évolution, comme cela s'est produit avec les révisions de 2019 de la loi de 2015 qu'elle a recommandées (parmi la série de conditions requises pour bénéficier d'un financement).

Elle a enfin préparé un rapport sur les réformes nécessaires en Tunisie, mettant les énergies renouvelables en tête des mesures urgentes que le gouvernement doit prendre.

Tunisia: Freeing the economy for shared prosperity

"I want a civil service job because here in Sidi Bouzid there is no private sector"

Zuhour Freiji co-ordinator of young graduates' demonstrations to press the government to employ them (Financial Times, 28 Nov 2021)

World Bank,
November 29, 2021

WORLD BANK GROUP | Tunisia: Limiting rents for shared prosperity

2

Strengthen "soft" and "hard" infrastructure services

Immediate reforms (ready to be signed)

- Ratify the 500 MW of solar energy concessions (500 MW of solar energy concessions already signed).
- To make operational the self-generation of renewable energy for industrial users.
- Unblock the problem of connecting renewable IPP plants that have been pending for over a year.
- To make operational the self-generation of renewable energy for industrial users.
- Signing the Personal Property Security Development and Utilization Act of securities.
- Improve access to credit, especially for new businesses and entrepreneurs, by signing the Organic Law on Credit Bureaus and the Law on Collective Investment Organizations.

Complementary reforms

- Strengthen banking supervision to mitigate risk.
- Improve the framework for the resolution and prevention of non-performing loans.
- Strengthen payment and settlement systems and digitize public payments.
- Create an independent regulator for the electricity and gas sector.
- Create an enabling framework and substantial incentives to develop the renewable energy sector.
- Implement water rate increases for non-poor households.
- Implement an Open Skies agreement and strengthen competition in the port sector.

WORLD BANK GROUP | Tunisia: Limiting rents for shared prosperity

30

Extrait des recommandations de la Banque mondiale contenues dans son rapport du 29 novembre 2021

Ces recommandations n'émanaient pas seulement des institutions et organismes financiers, mais incluaient également l'avis des entreprises qui, à leur tour, ont adressé au gouvernement tunisien un certain nombre de propositions. La plus importante d'entre elles est peut-être la société américaine UPC NORTH AFRICA RENEWABLES, qui a adressé en 2017 un courrier à la présidence du gouvernement tunisien dans lequel elle exprime un certain nombre d'observations sur la cadre juridique, les contrats ainsi que les problématiques foncières, réclamant leur révision dans les meilleurs délais afin de faciliter le processus d'investissement.

3 - Problématiques de l'exploitation des énergies renouvelables en Tunisie :

a - Le problème foncier : la terre :

Les projets d'énergies renouvelables nécessitent de grandes superficies pour installer les équipements spécifiques à leurs activités. Puisque des zones propices à cela existent notamment à l'intérieur du pays et en milieu rural, le problème foncier se pose fortement (problème des terres des coopératives sujet de différends entre les habitants et l'Etat), ce que les autorités elles - mêmes confirment à travers le programme d'accélération du Plan solaire tunisien, publié en mars 2018, et dont la page 29 annonce : *« Les projets d'énergies renouvelables nécessitent de très grandes surfaces. Par exemple, 1 mégawatt d'énergie photovoltaïque nécessite une superficie de 2 hectares, tandis que 2,5 mégawatts d'énergie éolienne requièrent 1 hectare. Le terrain représente donc le point de départ et une question essentielle pour chaque projet d'énergie éolienne ou photovoltaïque... »*

La solution proposée (par le gouvernement) est donc de créer une commission tripartite réunissant le ministère de l'Industrie et de l'Énergie, le ministère de l'Agriculture et celui des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières. Elle aura pour mission de trouver des issues (astuces) légales pour faciliter aux investisseurs dans les énergies renouvelables le processus d'accès aux terres (page 29 du programme d'accélération du Plan solaire tunisien).

En attendant la mise en œuvre des « astuces » juridiques appropriées, des investisseurs ont déjà commencé à exploiter des terres agricoles revendiquées par l'Etat ou confisquées par lui, au profit de projets d'énergies renouvelables, sous prétexte de leur faible rendement (agricole). Tel était le cas pour les concessions accordées en 2021 dans plusieurs régions du pays, dont Segdoud (Gafsa) pour les investisseurs de Engie (France) et Nareva (Maroc), ou al - Moutbasta (Kairouan) au profit de deux investisseurs, l'un émirati et l'autre chinois, ainsi que pour d'autres projets encore.

On ne peut manquer d'évoquer la manière dont des terres ont été saisies dans le village de Borj al - Salhi, dans la région de Haouaria au nord - est de la Tunisie, où a été implantée la première centrale éolienne du pays par la structure publique (à partir de l'an 2000). La façon dont les autorités gèrent la confiscation des terres à leurs habitants et la transformation du caractère d'une grande partie d'entre elles, nous donne une idée de ce qui pourrait arriver à l'avenir, d'autant que les investisseurs exercent une grande pression à ce sujet.

b - La marchandisation de l'énergie et le sabotage du service public :

L'investissement privé dans le domaine des énergies renouvelables fait de l'électricité d'abord une source de profit, ce qui préparera dans un second temps, à la création d'un marché propre à cette énergie. Le service public est donc menacé de disparition après avoir été en Tunisie, depuis 1962, un droit pour tous sans exception, ce qui avait incité l'Etat à investir massivement afin d'augmenter le taux d'électrification du pays, qui est aujourd'hui d'environ 99%, alors qu'il ne dépasse pas 50% en Afrique subsaharienne ¹².

Afin de soutenir l'investissement privé dans le domaine et lui donner la priorité dans l'acquisition des terrains et des lieux à forte rentabilité, les projets des énergies renouvelables de la structure publique sont perturbés et sa part dans le Plan solaire tunisien est réduite. Par exemple, la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) a préparé un appel d'offres pour la création d'une centrale éolienne à Jebel Tbaka du gouvernorat de Kébili dans le sud de la Tunisie. Et bien que l'Agence française de développement se soit engagée à financer ce projet, le ministère tunisien de la Coopération

internationale et des Investissements étrangers, qui était d'un tout autre avis, a écrit à l'Agence française pour lui demander de retirer le financement à la STEG et de convertir le projet en un partenariat public - privé, ce qui signifie qu'un investisseur privé aura le projet et revendra l'électricité produite à la structure publique !

De plus, comme la structure publique est tenue de fournir l'électricité, elle se trouve dans l'obligation d'investir dans des moyens de substitution en l'absence d'énergie renouvelable, ce qui entraînera pour elle des coûts supplémentaires dont l'investisseur privé a été exonéré.

Il est également prévu que la structure publique prendra en charge les coûts de mise en place des infrastructures nécessaires à la distribution de l'électricité produite par le secteur privé à partir des énergies renouvelables, ou à son stockage à travers la création de projets de centrales de pompage - turbinage (voir le document ci - dessous).

e. Justifications de l'intervention de la banque et rôle des partenaires

39. S'appuyer sur les ressources publiques est l'un des moyens les plus appropriés pour financer l'infrastructure de transport de l'électricité afin de lever les obstacles qui peuvent empêcher les investisseurs privés de s'engager dans des activités de production. Aussi, les activités de transport, du fait de leur nature, ne sont pas compatibles avec l'investissement privé car leurs caractéristiques sont similaires à celles qui régissent les marchés monopolistiques. En Tunisie, la Société tunisienne d'électricité et de gaz, compte tenu de son intégration verticale, est la seule partie responsable de l'extension de la capacité de transport, et l'accès au financement proposé par la Banque est indispensable pour réaliser les investissements nécessaires. L'investissement privé dans les activités de production de l'électricité est limité à un seul producteur d'énergie indépendant, outre le fait que le nouveau marché des énergies renouvelables en Tunisie fait peser des risques supplémentaires sur les nouveaux entrants sur le marché tunisien. Assurer la facilité de la distribution de l'énergie produite par le secteur privé est l'une des mesures les plus importantes pour atténuer ces risques. Ainsi, l'existence d'un réseau de transport d'une capacité acceptable est une condition principale pour ouvrir la voie aux investissements privés dans les activités de production, diminuer les risques auxquels les producteurs indépendants d'énergie peuvent être confrontés, et améliorer leur acceptabilité bancaire. Ce qui conduira à son tour à une amélioration des conditions contractuelles de la STEG et à une répartition plus équitable des risques.

Extrait d'un document de la Banque Mondiale, intitulé « Évaluation du projet d'une proposition de prêt de 151 millions de dollars à la Société tunisienne de l'électricité et du gaz pour le financement du projet d'amélioration énergétique (3 juin 2019) »

Tous ces projets vont contraindre la STEG à s'endetter malgré sa situation financière difficile, ce qui laisse présager une augmentation progressive des prix de l'électricité et la suppression définitive de la subvention pour tous les consommateurs, puisque l'Etat renonce à compenser les pertes enregistrées dans les budgets financiers de la STEG.

c) renforcement de la division internationale du travail :

Comme on le sait, la division internationale du travail fait des pays du Nord des exportateurs de produits à haute valeur ajoutée, tandis que les pays du Sud se limitent à fournir les matières premières et des industries de montage à faible valeur.

L'exploitation des énergies renouvelables dans les pays du Sud, dont la Tunisie, renforce cette division, car les équipements de production de l'électricité à partir des énergies renouvelables sont importés des pays industrialisés pour être installés dans les zones à fort potentiel des pays en développement. Il est à noter que l'exploitation des espaces pour les énergies renouvelables a atteint son maximum dans les pays du Nord, c'est pourquoi des pressions sont exercées pour libéraliser les marchés du Sud afin d'offrir aux capitaux étrangers des opportunités de réaliser des excédents de bénéfices dans ces pays.

On remarque également que la plupart des réglementations relatives aux pays du Sud (qui sont pour la plupart l'ensemble des conditions et des diktats des institutions financières mondiales et des groupes de pression internationaux, comme cela a été indiqué précédemment) se concentrent sur la stimulation de l'exploitation des énergies renouvelables et négligent d'encourager les investissements

destinés à la fabrication d'équipements nécessaires au processus d'exploitation, et ce, afin que les pays du Nord conservent leur leadership dans ce domaine.

Volume des investissements pour un projet de 1 MW – 3000 panneaux sur une superficie de 2 ha		
	1000 euros	%
Equipements (importés)	600	78,3
Etudes	17	2,2
Terrain	34	4,3
Travaux d'installation	117	15,2
Valeur totale du projet	768	100,0

Tableau 7 : Exemple d'un projet d'énergie solaire et la part qui en revient au capital étranger

d) Consécration de la dépendance des zones rurales vis - à - vis de la ville :

Le modèle actuel d'investissement dans les énergies renouvelables traduit une volonté d'asservir la campagne à la ville. Comme on le sait, les grands centres de consommation d'électricité sont les métropoles (villes) alors que la plupart des projets produisant de l'électricité, notamment à partir des énergies renouvelables, se trouvent dans les zones rurales et agricoles. Ainsi, la ville exploite les richesses de la campagne pour subvenir à ses besoins énergétiques en disposant des terres et des richesses naturelles, tandis que la campagne reste inchangée, contrairement à ce que prétend le discours officiel qui parle d'avantages pour les populations rurales et leurs territoires.

Ci - après un exemple de retour sur investissement dans les énergies renouvelables pour la campagne et pour la ville :

Revenus annuels moyens pour un projet de 1 mégawatt - prix de vente 0,076 € /kWh		
	Mille euros	%
Coût total des transactions	126	100
Coût d'exploitation et de maintenance	40	31,8
Remboursement des prêts	32.4	25,7
Taxes	2	1,5
Bénéfices	51.63	41,0
La part de la zone rurale, en supposant que l'investisseur compte sur des compétences locales, et que toutes les taxes profitent à la région		33,3
La part de la ville, en tenant compte du fait que le propriétaire du projet s'y trouve de même que les banques qui le financent (99% des cas)		66,7

Tableau 8 : Exemple d'un projet d'énergie solaire et la part qui en revient à la ville et à la campagne*

* Ces chiffres sont tirés d'un exemple réel du ministère tunisien des Affaires locales et de l'Environnement, ils figurent dans l'un des documents qu'il a remis lors d'une présentation dédiée aux municipalités tunisiennes au cours du mois d'avril 2020.

e) Une souveraineté énergétique aux quatre vents :

En plus de tout ce qui précède, la conséquence la plus préoccupante de la privatisation des énergies renouvelables et la poursuite de sa gestion sur le mode actuel, est sans doute la menace qui pèse sur la souveraineté énergétique du pays. Car la Tunisie est l'un des pays qui a réussi, lors de son indépendance, à se débarrasser d'un lourd héritage colonial représenté par la domination d'entreprises majoritairement françaises sur le secteur de l'électricité. Le processus de nationalisation et la création d'une structure publique représentée par la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) avaient placé ce secteur sensible sous le contrôle des compétences tunisiennes et permis au pays d'acquérir de nombreuses connaissances et techniques. Il a aussi contribué au développement du PNB et atténué la sévérité de l'assujettissement vis - à - vis de l'étranger, malgré une dépendance persistante à l'égard de la technologie importée.

En outre, et malgré la nécessité d'importer des hydrocarbures de l'étranger, le secteur électrique était géré par l'État tunisien : c'était l'Etat qui planifiait et trouvait des solutions aux divers problèmes grâce à des compétences majoritairement locales. Cependant, avec l'émergence des tendances à la privatisation et le processus dit de «libération», le secteur va tomber entre les mains d'entreprises étrangères qui vont le contrôler en exploitant les richesses naturelles du pays, notamment ses énergies renouvelables. Quand on examine la taille des projets programmés et les résultats des appels d'offres, on note la prédominance des entreprises étrangères sur les grandes centrales de production de l'électricité à partir de l'énergie solaire ou éolienne (voir le tableau ci - dessous). Même les moyennes et petites centrales sont réalisées en partenariat entre des entreprises locales et des entreprises étrangères. Le rôle des investisseurs strictement tunisiens se limite au monopole des autorisations pour des unités dont la capacité est de 1 mégawatt. Etant donné que toutes ces entreprises sont appelées à vendre l'énergie qu'elles produiront à la structure publique, cette dernière sera soumise à leur influence, puisque la loi de 2015 l'oblige à acheter l'énergie produite. Ainsi, le schéma actuel reproduira celui qui dominait durant la période coloniale française en Tunisie, où les entreprises étrangères dirigeaient le secteur, profitant toujours des mêmes incitations et moyens. Cela conduira aussi à la perte de la somme des connaissances et expériences techniques que les Tunisiens ont acquises au cours des dernières décennies, et à une dépendance vis - à - vis des étrangers pour produire de l'électricité.

Propriétaire du projet	Région	Capacité maximale
TBEA (Chine) Amea (Emirats)	Kairouan (Moutbasta)	100 mégawatts
Engie (France) Nareva (Maroc)	Gafsa (Segdoud)	100 mégawatts
Scatec (Norvège)	Sidi Bouzid (Mazzouna)	50 mégawatts
	Tozeur	50 mégawatts
	Tataouine (Borj Bourguiba)	200 mégawatts

Tableau 9 : Concessions programmées pour l'énergie solaire photovoltaïque ¹³

Propriétaire du projet	Région	Capacité maximale
ABO Wind AG (Allemagne)	Ben Arous (Mornag)	30 mégawatts
Lucia Holding (France)	Bizerte	
UPC Tunisia Renewables BV (Pays Bas)	Bizerte (Kchabta)	
VSN Energies nouvelles (France)	Bizerte (Mateur)	

Tableau 10 : Autorisations programmées pour l'énergie éolienne ¹⁴

De plus, ces entreprises vont pomper encore plus les ressources en devises du pays, censées être affectées à l'acquisition de biens de première nécessité pour les Tunisiens (céréales, carburant, médicaments...) puisqu'elles vont transférer leurs bénéfices à l'étranger, d'autant que l'Etat tunisien est tenu de payer l'énergie produite en devise, même pour des projets de moyenne capacité (10 MW). L'implantation de ces entreprises étrangères géantes va accélérer également le démantèlement du tissu industriel tunisien, basé sur les petites et moyennes entreprises, en privant celles - ci d'une part du « marché des énergies renouvelables » compte tenu de la concurrence inégale. Cette situation conduira encore à faire plus concessions afin d'éviter la disparition pure et simple des entreprises tunisiennes en question.

Les alternatives



1 - Problématique du modèle actuel :

Le modèle énergétique mondial actuel a atteint ses limites et est devenu un énorme fardeau pour l'humanité à cause de ce qu'il provoque comme changements climatiques, dégradation de l'environnement et exploitation en tous genres (exploitation abusive des ressources locales par un système global, exploitation des travailleurs...).

Il s'agit d'un modèle unidimensionnel qui ne s'intéresse qu'aux effets économiques : taux de croissance, volume des investissements et profits. Un modèle qui a le souci du résultat et ignore méthodes et moyens et leurs répercussions sur la population, l'environnement et l'économie locale. Il s'agit aussi d'un modèle otage des fluctuations du marché et des rapports de forces géopolitiques contrôlés par une minorité qui ne voit le monde qu'à partir de sa propre position.

« L'Union européenne, qui ne compte que 7% de la population mondiale, a dépensé près de la moitié de la totalité de l'argent consacrée aux énergies renouvelables dans le monde. Cette somme aurait suffi à fournir de l'électricité à 1,2 milliard de personnes qui n'en disposent pas. Les énergies renouvelables sont essentiellement un phénomène européen »¹⁵

Ce modèle présente certaines caractéristiques dont principalement :

- Des relations verticales : au niveau des structures, que la propriété soit publique ou privée, les relations qui commandent le modèle actuel sont celles du maître et du sujet. Le travailleur est chargé d'exécuter les ordres de son patron, qui justifie cette relation soit par le diplôme scientifique (une autorité de connaissance) soit par la propriété de l'établissement (autorité du capital). De plus, les décisions relatives à toutes les questions de l'énergie sont restées l'apanage d'un certain groupe lié aux cercles influents au niveau international et national. Les peuples et les habitants n'ont plus qu'à accepter et s'exécuter. L'avis des groupes humains qui auront à subir les répercussions des projets énergétiques est écarté par le fait du manque de connaissances et par la diffusion d'un discours technique que seuls les spécialistes comprennent dans le but de compliquer la question, et d'en faire l'affaire exclusive des « experts ».

- Une croissance sans fin et une production soumise au rythme de la consommation : compte tenu de l'énorme évolution du modèle de consommation et de l'expansion des mécanismes de production qui permettent de répondre à cette évolution, le modèle énergétique actuel repose sur l'idée que la croissance économique est infinie. Cette vision ignore cependant les limites des ressources naturelles de notre planète, alors même que la recherche d'alternatives, telles que les énergies renouvelables, devient effrénée et nécessite à son tour, pour fabriquer ces industries alternatives, le recours à des ressources non renouvelables (métaux - matériaux semi - isolants...).

Choisir l'approche de la croissance infinie conduit automatiquement à assujettir la production énergétique au rythme de la consommation, qui connaît, lui, une accélération sans précédent (surtout dans les pays développés), ce qui conduit à une concurrence accrue pour s'emparer des zones qui disposent des matières premières nécessaires à la fabrication des équipements, et par conséquent à la prédominance de la logique de guerre et de conflits impérialistes. Soumettre la production à la consommation et obéir à l'impératif de satisfaire les besoins, sans tenir compte de l'éventuelle disparition des matières premières nécessaires, font de ce modèle non seulement un générateur de crises, mais aussi la cause de son propre anéantissement, une fois toutes formes de vie sur terre auraient été détruites.

- Le consommateur passif : Deux grandes catégories dominent le modèle énergétique actuel : producteurs et consommateurs. Puisque la production est le monopole de l'État ou d'une minorité

accaparant moyens et privilèges, ceux qui restent sont tous des consommateurs d'énergie (en particulier les citoyens), leur rôle est de payer la facture de la consommation. Si, dans un système qui se reconnaît du service public (malgré ses nombreux dysfonctionnements et carences), le rôle du consommateur permet de mobiliser des ressources afin de contribuer à se fournir en énergie ; dans un système où la logique de marché est dominante, son rôle se réduit à procurer des bénéfices aux grandes entreprises énergétiques.

- Propriété privée versus propriété publique : Le modèle actuel se distingue par la contradiction entre deux seuls systèmes, rien de plus : système public/système du marché. Il s'agit en effet soit de la domination d'une institution publique détenue par l'État, qui la soumet à son influence et à ses visions, soit la mainmise d'un petit groupe d'entreprises privées, appartenant à une minorité privilégiée qui monopolise les moyens de production, en plus de ceux de publicité, des médias, et même du pouvoir politique (qui la pourvoit en divers soutiens, privilèges et lignes de financement). Cette bipolarisation réduit le citoyen au simple chiffre ou quantité de consommation, et exclut par là même les groupes humains qui vivent sur les lieux où se trouvent les ressources naturelles.

2 - Caractéristiques du nouveau modèle :

a - Rompre avec l'ancien :

Le nouveau modèle énergétique proposé se doit de dépasser les lacunes du modèle actuel et de bénéficier du développement des technologies, notamment dans le domaine de l'information et des communications. Ce dépassement exige l'élaboration de nouvelles caractéristiques qui rompent avec les visions du système actuel et le rendra désuet.

La réalité a prouvé l'échec de la logique de l'investissement à but lucratif dans la mise en place d'une transition énergétique juste. Les partenariats et alliances qui peuvent déterminer un nouveau modèle énergétique doivent reposer sur un certain nombre de particularités dont les plus importantes sont :

- Changer la nature des relations au sein des structures pour qu'elles deviennent horizontales et que les gens y soient égaux, seule leur place dans le parcours fera la différence. Des relations de complémentarité entre producteurs et consommateurs, qui deviendront à leur tour producteurs, doivent prévaloir et rompre avec celles, verticales, qui dominent aujourd'hui. Le consommateur qui sera en même temps producteur, contributeur à la décision et au financement sera le pilier de ce nouveau paradigme. L'expérience danoise, lancée dans les années 70 du siècle dernier, peut servir de base dans ce domaine (avec un enracinement spécifique et une adaptation à la réalité de chaque région).

- Il faut également rompre avec le système qui veut que la production soit soumise au rythme de la consommation. Les nouvelles technologies permettent de privilégier une approche basée sur l'adaptation de la consommation aux exigences de l'exploitation des ressources, au lieu de maintenir l'idée de s'appuyer sur la production pour réaliser l'équilibre du réseau producteur et distributeur de l'énergie. Ce même réseau doit quitter la centralisation excessive et permettre aux consommateurs d'avoir des marges de manœuvre en s'exprimant dans des cercles locaux.

- Réimplanter des systèmes collectifs de production d'énergie (coopératives...) qui rompent avec la dualité : public/privé. Ils émaneront principalement des consommateurs, ainsi que des groupes sociaux dessaisis de la production (les chômeurs...) en plus, évidemment, des populations vivant dans les zones où se trouve la richesse naturelle (soleil ou vent dans le cas des énergies renouvelables). Ces systèmes permettront d'une part la redistribution de la richesse produite, et d'autre part, la participation des collectifs constitués au processus de production, de manière à en bénéficier comme une forme de démocratisation de l'exploitation de l'énergie.

- Considérer la question de l'énergie comme une question principalement politique liée aux conceptions qu'on se fait de la nature des sociétés qu'on veut construire sur la base d'un ensemble de principes et non pas d'intérêts. Cela nous conduira à rompre avec les débats qui enferment la question de l'énergie dans ses seuls aspects techniques (ou de rentabilité), niant ainsi le rôle du politique. Cela nous incitera aussi à reformuler la notion de service public et de l'intérêt public (ce que l'on nomme « établissement public » dans la littérature néolibérale).

- Cesser de considérer l'énergie comme une simple marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande, et y voir plutôt un droit qui permet aux humains de vivre vraiment dans ce XXI^e siècle et d'avoir accès à certains autres droits comme l'éducation, la santé et le logement convenable. La question est donc plus importante que les seuls marchés se trouvant ici ou là, elle concerne un besoin social certain, devenu étroitement lié aux besoins biologiques de l'homme, ainsi qu'à son comportement et à ses horizons de pensée.

« La question ne concerne pas seulement la technologie ou l'économie. C'est une question fondamentalement politique. C'est l'affaire du citoyen - de tous les citoyens - et en ce sens c'est aussi, radicalement, une question éthique... » ¹⁶

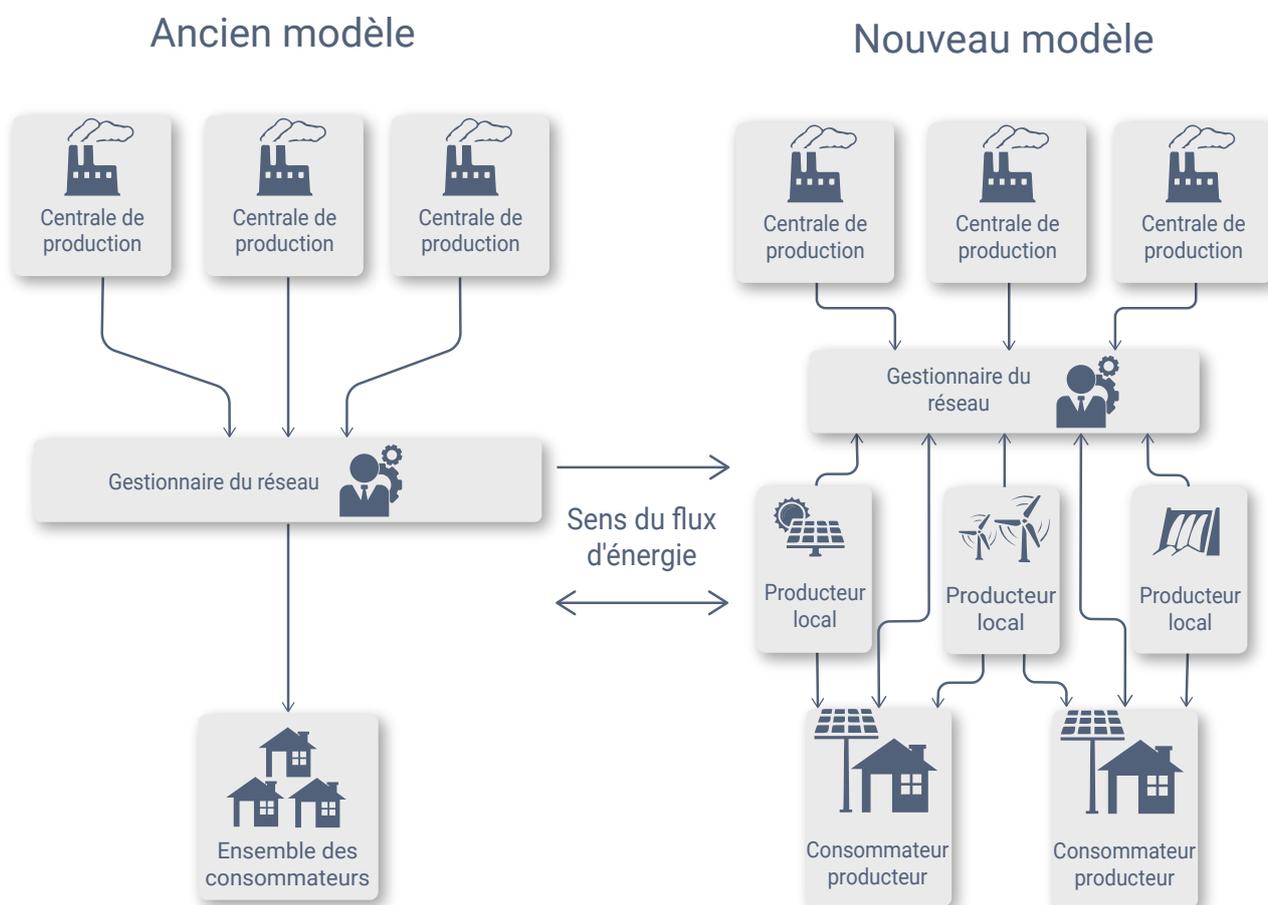


Schéma 5 : Organisation du réseau de production et de distribution de l'énergie selon chaque modèle

b - Pour une véritable souveraineté sur les ressources énergétiques :

La souveraineté énergétique en Tunisie nécessite un certain nombre de conditions, sans lesquelles le fossé de la dépendance énergétique du pays se creusera encore pour en faire un simple chiffre de transactions dans les comptes de sociétés étrangères géantes. Parmi les modalités requises, il faudra principalement :

- Reconsidérer le rôle de la structure publique dans le système de production d'électricité et ne plus voir en elle uniquement un gestionnaire de réseau. La Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) est en effet appelée à investir davantage dans les énergies renouvelables et à construire un système de production basé sur un mix énergétique intégré et global. Pour y parvenir il lui faut trouver les fonds nécessaires en recourant au financement participatif, et pourquoi pas, en misant sur une cotisation nationale ? Ce type de financement offrira à l'entreprise une marge d'indépendance dans la planification et la prise de décision et l'aidera à éviter les diktats des institutions financières internationales.

- Mobiliser toutes les ressources disponibles pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et pourvoir aux besoins énergétiques en encourageant la production à des fins d'autoconsommation (accession à l'indépendance énergétique), non seulement par les entreprises mais aussi par les communautés résidentielles, les petits agriculteurs, les institutions publiques etc. (notamment dans les zones de concentration de la consommation). Le succès de cette mobilisation dépend de la réorientation des financements et incitations actuellement alloués aux investisseurs privés.

- Ne pas se contenter d'encourager l'exploitation des énergies renouvelables et de pousser les entreprises tunisiennes à fabriquer les équipements associés, destinés principalement au marché intérieur, dans le but de réduire les importations. Ce processus nécessite bien évidemment une législation spécifique, une attention particulière pour la formation scientifique et les réalisations techniques dans les domaines connexes ainsi que la facilitation de l'accès au financement.

Il s'agit là, à notre avis, des principes de base que la Tunisie doit adoptés pour parvenir à la souveraineté énergétique, contourner la domination des grandes entreprises et créer localement de la valeur ajoutée grâce aux énergies renouvelables.

c - Le concept de la démocratie énergétique : « extrait du document fondateur du Groupe de Travail pour la Démocratie Energétique - Tunisie » :

L'utilisation du concept de démocratie énergétique revient aux groupes de justice climatique au cours de la dernière décennie. Ce concept a été lié principalement à la nécessité de changer le modèle actuel de production et de consommation de l'énergie en faveur de nouveaux modèles basés sur des énergies propres et renouvelables, grâce à une exploitation collective et démocratique.

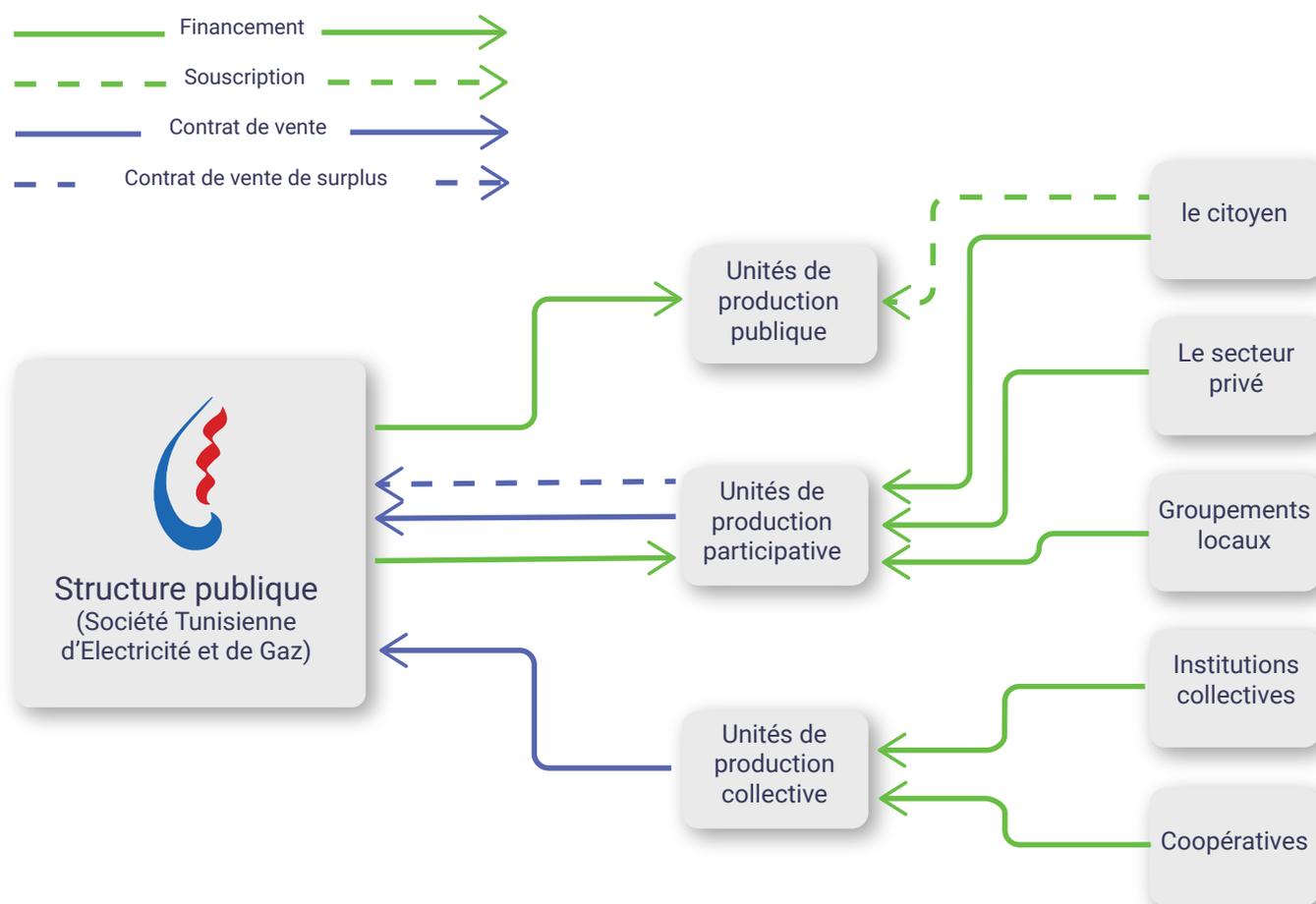
Les syndicats du monde entier ont développé ce concept en y introduisant la nécessité de résister au modèle néolibéral d'exploitation de l'énergie et de construire une nouvelle alternative. Celle - ci doit permettre aux peuples et aux habitants de recouvrer leur droit à disposer de leurs richesses naturelles et de restructurer les systèmes énergétiques afin de répondre aux exigences d'une réalité, actuellement caractérisée par le changement climatique et la domination des grandes entreprises monopolistiques appartenant à une minorité privilégiée.

Le concept de démocratie énergétique converge avec celui de justice climatique du fait de son insistance sur la nécessité de rompre avec les énergies fossiles et d'exploiter des énergies qui préservent la nature pour éviter les effets des changements climatiques provoqués principalement par les choix du système capitaliste mondial.

Si la démocratie énergétique s’oppose au concept de sécurité énergétique, qui se limite à la satisfaction des besoins sans plonger dans le pourquoi et le comment, elle reste en parfaite cohérence avec les objectifs de la souveraineté énergétique. Le premier de ces objectifs étant de libérer l’énergie de la mainmise du néocolonialisme et de ses entreprises monopolistiques soutenues par les pays impérialistes, quelle qu’en soit la coloration, afin que les peuples puissent enfin exercer leur droit à exploiter leurs richesses et à en disposer sans tutelle extérieure.

d - Projet de modèle pour l’exploitation des énergies renouvelables en Tunisie :

Dans ce qui suit, nous présentons un projet de modèle conçu par le Groupe de travail pour la démocratie énergétique concernant l’exploitation des énergies renouvelables en Tunisie, sur la base des caractéristiques du nouveau modèle présentées plus haut. La réalité tunisienne actuelle manque de textes législatifs et réglementaires clairs pour appuyer les tendances à même de conduire aux alternatives possibles pour une meilleure exploitation des énergies renouvelables. Mais cela ne sera pas un obstacle car la conception d’un nouveau projet suppose nécessairement des mesures pratiques et législatives appropriées, que le Groupe s’emploiera à faire connaître et à tenter de réaliser :



Graphique 6 : Un modèle alternatif de production d’électricité en Tunisie

3 - La lutte : Formes et acteurs :

Dans un contexte d’offensive néolibérale mondiale et de domination de la logique du marché sur les approches mais aussi pour soumettre les Etats aux recommandations et diktats des institutions financières internationales (en tant qu’organismes principalement idéologiques), il n’existe pas d’autre manière d’imposer un nouveau modèle énergétique que la résistance. Une résistance faite d’abord

d'agrégation, de refus et de débats, pour qu'elle puisse ensuite poser les premières pierres de la construction de l'alternative souhaitée.

Mener à bien ce travail nécessite de bien définir les rôles des acteurs qui peuvent renverser le rapport de force et mobiliser les masses :

- Les syndicats du secteur public : ils ont l'avantage d'être les premiers à avoir réalisé des acquis professionnels pour leurs affiliés. Ils jouissent également du niveau minimum de conscience qui les habilite à dépasser la revendication uniquement professionnelle en faveur de revendications de politique publique. Dans la plupart des pays, à des niveaux différents bien sûr, maintenir un secteur public productif et efficient est l'une des priorités du travail syndical dans les entreprises publiques.

Seulement pour outrepasser l'objectif étroit lié à la seule défense des institutions publiques et à leur maintien face aux programmes de restructuration avec leur lot de privatisations et d'aliénation des activités), les syndicats doivent s'atteler à approfondir leur lucidité et à sortir du cercle traditionnel du travail syndical pour un travail plus créatif, comme créer de nouveaux moyens de lutte, par exemple. Cet effort peut les orienter vers une nouvelle approche fondée sur le partenariat avec les citoyens, des alliances avec la société civile et l'acceptation des organisations collectives autogérées (indépendantes de l'appareil étatique)

Etant relativement à l'abri des abus du secteur privé envers les travailleurs, les syndicats du secteur public, ont une grande opportunité pour présenter leurs alternatives. Ils peuvent en effet, profiter de la position dont ils jouissent au sein des institutions publiques, forts qu'ils sont de plusieurs années de lutte ayant mené à des mesures sociales de la part de *l'État de l'indépendance*, surtout dans les pays du Sud (comme la Tunisie). Leur participation aux conseils d'administration des établissements publics et la masse de procès - verbaux et autres accords qui font des syndicats une « force » non négligeable, dont l'autorité tient compte avant de prendre toute décision, sont autant d'acquis qui leur permettent d'élargir leur rôle, non seulement pour élaborer un modèle mais aussi pour l'« imposer » et forcer l'autorité à faire des concessions en faveur d'une transition énergétique juste.

Tout cela peut à l'avenir permettre aux syndicats du secteur public de s'opposer fermement aux projets néolibéraux liés au domaine de l'énergie dans de nombreux pays. La plus grande preuve de la crainte qu'inspire ce rôle de pionnier des syndicats est probablement les campagnes acharnées menées de temps à autre contre eux, surtout au moment où on veut initier des projets de privatisation et de restructuration, puisque les syndicats sont les structures les plus efficaces pour faire obstacle à ces politiques.

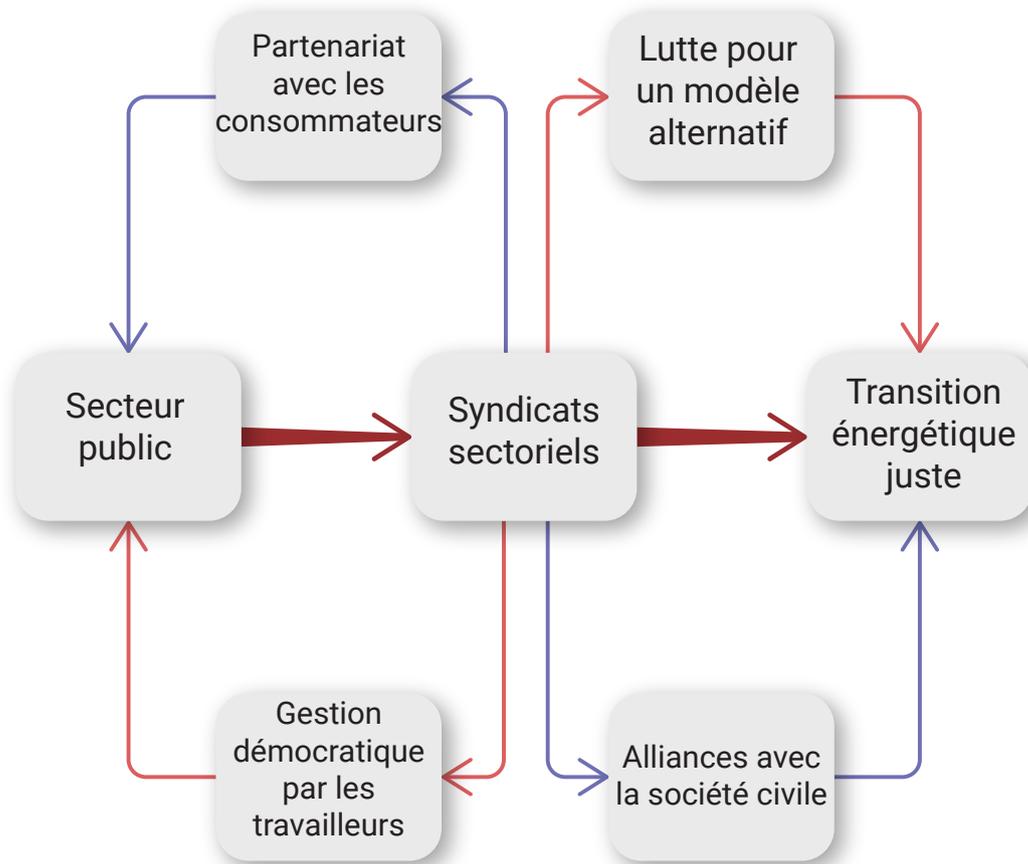


Schéma 7 : Réseau des relations des syndicats du secteur public pour réaliser la transition souhaitée

- Les populations : Celles des zones où seront installés les projets d'énergies renouvelables sont les plus affectées par le modèle énergétique actuel. Aller vers ces populations, discuter avec elles et comprendre les dynamiques de l'exploitation mises en place, est donc une nécessité absolue pour élargir la résistance et l'enraciner.

Le schéma actuel d'exploitation de l'énergie en général et des énergies renouvelables en particulier fait des éléments locaux de la production un simple « coût » qu'on évalue juste en fonction de ce qui peut garantir la poursuite du processus de production. Alors que l'accumulation des richesses se fait en dehors de ces localités et régions, au profit de groupes qui n'ont aucun lien avec elles (comme cela a été expliqué précédemment). La première tâche à entreprendre est de dévoiler la réalité des illusions véhiculées par l'autorité et le système capitaliste quant aux avantages de ces projets.

Etant donné l'importance de la terre pour ce type d'entreprises, les petits agriculteurs et les organismes de gestion des terres communes seront le premier dispositif d'un solide rempart face aux investisseurs qui n'ont d'autres soucis que leur profit quels qu'en soient les moyens.

La résistance exige également de trouver une alternative à l'actuelle exploitation des énergies renouvelables dans ces zones, dans laquelle les populations seront la partie la plus influente. Cela ne peut être réalisable que par l'élaboration de formes d'exploitation collective, qu'elles soient des coopératives ou encore des entreprises collectives qui constitueront le roc sur lequel viendront s'écraser les vagues de l'exploitation capitaliste et permettront ainsi d'instaurer une transition énergétique véritablement juste.

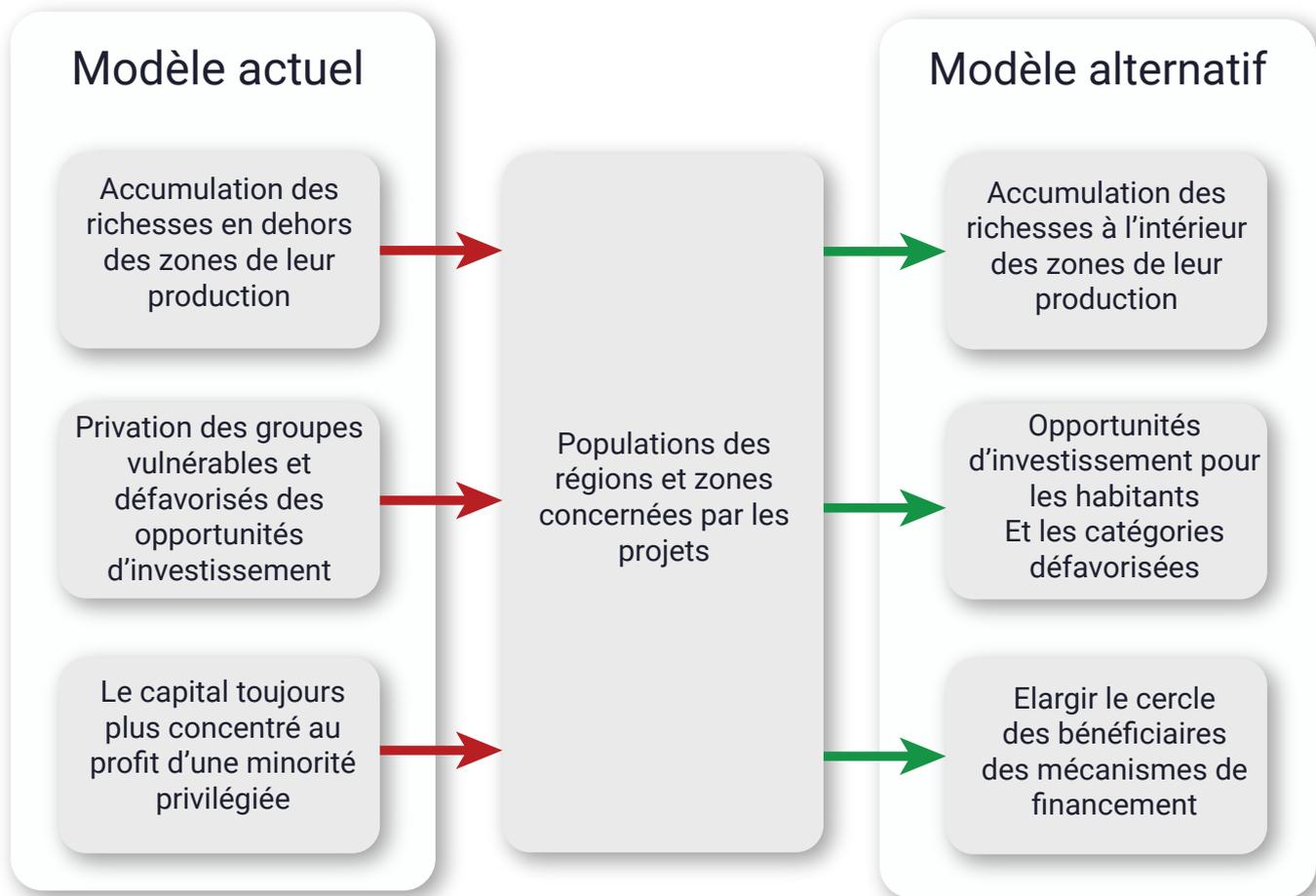


Schéma 8 : Le rôle des populations dans la réalisation d'une transition énergétique juste

- La société civile : Si la population représente l'épine dorsale de la résistance dans les régions et les zones rurales, organisations et associations représentent, elles, une grande force de pression dans les villes (où se concentrent la plupart d'entre elles). Elles seront une base principale pour combattre l'actuel modèle énergétique.

Les associations de protection de l'environnement et de justice climatique, les organisations représentant les consommateurs et les droits de la communauté nationale, ainsi que les organisations de jeunesse, seront la base d'un travail de terrain visant à instaurer une transition énergétique juste en s'adressant directement à leurs bases et en créant des alliances de long terme qui seront un espace de débat et de réflexion sur le modèle proposé.

De même, la facilité d'accès de ces organisations et associations aux rencontres et forums qui font la promotion du modèle dominant dans les villes, leur donnera l'occasion de dénoncer les mensonges et de discréditer les parties hostiles au modèle souhaité.

Il ne faut pas non plus négliger le rôle des courants politiques et des partis progressistes porteurs d'un esprit révolutionnaire dans la promotion d'un nouveau modèle et la dénonciation des failles du modèle actuel. L'action politique représente un formidable levier qui facilite le processus de démolition de l'ancien et de construction du nouveau, mais tout le problème est de savoir comment convaincre ces partis et courants politiques de l'importance de la question énergétique. Car ils sont souvent préoccupés par la politique politicienne et n'accordent pas d'intérêt aux luttes sectorielles et locales, bien que celles-ci soient primordiales dans la résistance au projet néolibéral.

4 - Recommandations : (Extrait du document fondateur du Groupe de Travail pour la Démocratie Énergétique - Tunisie):

La vague universelle montante qui avait produit le concept de démocratie énergétique trouve désormais un écho partout dans le monde. Elle aurait dû nous ouvrir la voie en Tunisie, où a éclaté la première révolution du XXI^e siècle et où la lutte entre nantis et démunis continue son escalade malgré les dysfonctionnements et les soubresauts des forces anticapitalistes et malgré l'état de frustration qui afflige l'ensemble de la population. Mais des cendres de la colère naîtra certainement la flamme de l'espoir pour rappeler que :

*<< Lorsqu'un jour le peuple veut vivre,
Force est pour le destin de répondre,
Force est pour les ténèbres de se dissiper,
Force est pour les chaînes de se briser >>*

Le Groupe de Travail pour la Démocratie Énergétique - Tunisie, qui s'inscrit dans la ligne éclairée, progressiste et révolutionnaire avec ses différentes formes, milite pour :

I . résister contre le modèle capitaliste et les conséquences qu'il génère du fait du déséquilibre des forces et de la domination de la vision néolibérale dans le traitement de la question énergétique en Tunisie.

II . Récupérer le droit des citoyens de toutes catégories - en particulier les travailleurs - à disposer des ressources énergétiques en Tunisie, à les gérer et à prendre des décisions les concernant, que ce soit par le biais d'institutions qui expriment leur volonté de manière centralisée ou directement par le biais d'organismes régionaux ou locaux.

III . Restructurer les institutions liées au domaine de l'énergie en Tunisie afin de garantir une participation collective à la prise de décision, déjouer la confiscation de l'opinion des populations des régions source de richesses, et donner la priorité à l'intérêt public sur l'intérêt privé. Ceci va de pair avec l'engagement à respecter l'environnement, protéger la nature, assurer la pérennité des richesses naturelles et en faire une exploitation rationnelle qui contribue à réduire les changements climatiques et à préserver la vie sur notre planète Terre.

IV . Être en concordance avec les objectifs de la souveraineté énergétique visant à libérer l'énergie de la domination néo - colonialiste, représentée par les entreprises monopolistiques qui sont elles - mêmes soutenues par les pays impérialistes, et ce, en faveur du droit des peuples à exploiter leurs richesses et à en disposer sans tutelle extérieure.

V . Protéger les terres agricoles de l'exploitation nébuleuse et des confiscations

forcées à des fins d'exploitation énergétique et défendre le droit des petits agriculteurs à y accéder.

VI . Rompre avec le mode extractif dans l'exploitation de l'énergie, qui ne tient pas compte des enjeux sociaux et environnementaux.

VII . Changer le mode de consommation actuel qui tarit la nature et le remplacer par une approche de consommation fondée sur la bonne gouvernance des ressources énergétiques.

VIII . S'appuyer sur les normes de l'efficacité énergétique dans la conception des modèles d'aménagement urbain.

IX . Favoriser les alternatives coopératives pour l'investissement énergétique.

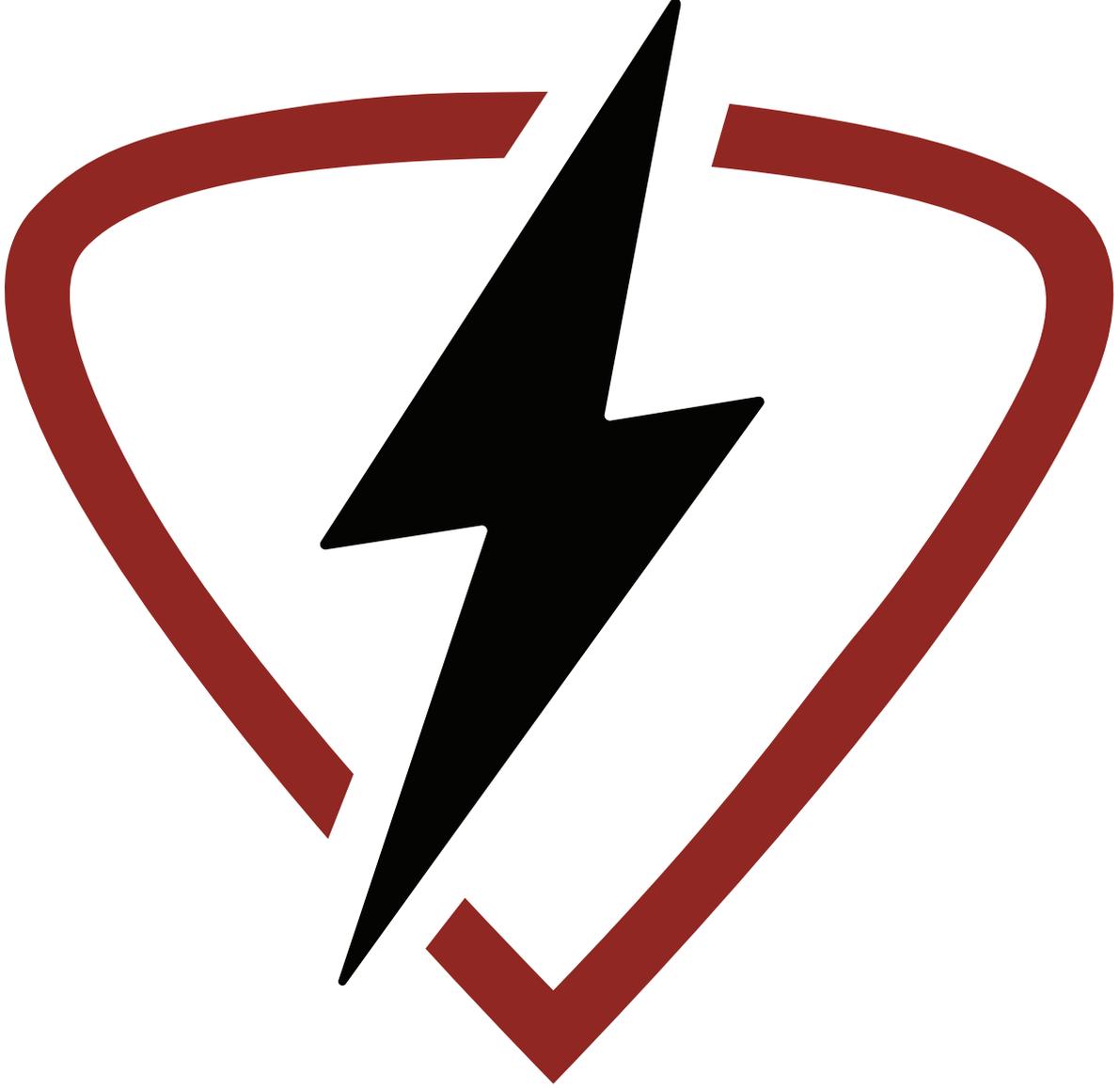
X . Communiquer avec la population pour lui simplifier les concepts et provoquer des débats sur la question énergétique au niveau des bases, tout en élaborant une formation citoyenne et en favorisant le contact direct dans les régions et les localités.

Références

- 1 - IPCC (2021) Sixth Assessment Report – Working group 1: The physical science basis. <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>
- 2 - Global Electricity Review 2022, EMBER /<https://www.ember-climate.org>
- 3 - EU Energy in figures, statistical pocketbook 2021 /<https://op.europa.eu>
- 4 - Capitalisme vert, crise, changement climatique et croissance sans fin Stefan Kaufmann et Tazio Muller
- 5 - Renewables 2022 Global status Report /<https://www.ren21.net>
- 6 - Idem
- 7 - Idem
- 8 - Global Electricity Review 2022 , EMBER /<https://www.ember-climate.org>
- 9 - Eolien et solaire : l'expérience de l'Espagne - Rémy Prud'homme, Brouillon, 6 avril 2016
- 10 - Le Figaro / le Maghreb relance son intégration économique
Arnaud Rodier (09/01/2013)
- 11 - Projets d'énergie renouvelable en Tunisie, Guide Détaillé /<https://www.energiemines.gov.tn>
- 12 - /<https://donnees.banquemondiale.org>
- 13 - /<https://www.energiemines.gov.tn>
- 14 - Idem
- 15 - Lettre géopolitique de l'électricité N °40 / Avril 2012 /<https://www.geopolitique-electricite.fr>
- 16 - Une civilisation électrique vers le réenchantement, Alain Beltran et Patrice Carré /<https://fondapol.org>

Table des matières

Le contexte mondial	7
Le contexte local	11
1 -La réalité de la production de l'électricité en Tunisie	12
2 -Les énergies renouvelables en Tunisie	13
3 -Les problématiques de l'exploitation des énergies renouvelables en Tunisie	24
Les alternatives	29
1 - La problématique du modèle actuel	30
2 - Les caractéristiques du nouveau modèle.....	31
3 - La lutte : formes et acteurs	34
4 - Recommandations	38
Les références	40



مجموعة العمل من أجل ديمقراطية الطاقة

Working Group for Energy Democracy

Groupe de Travail pour la Democratie Énergétique

